



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**



---

**MED POL**

**LIGNES DIRECTRICES SUR LA GESTION DES DÉTRITUS CÔTIERS  
POUR LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE**



Organisation Mondiale de la Santé

**No. 148 de la série des rapports techniques du PAM**

PNUE/PAM

---

Athènes, 2004

Note: The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNEP/MAP concerning the legal status of any State, Territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of their frontiers or boundaries.

This document was prepared within the GEF Project "Determination of priority actions for the further elaboration and implementation of the Strategic Action Programme for the Mediterranean Sea", under the coordination of Mr. Ante Baric, Ph.D., Project Manager.

Responsibility for the concept and preparation of this document was entrusted to WHO/MED POL (Dr. George Kamizoulis, WHO/MED POL Programme Officer).

Dr. Munir Ferchichi has prepared the first draft of the document, which was reviewed by the MED POL staff members. The revised draft document was sent to the countries for comments and it was reviewed by a governmental designated experts meeting. The revised document was adopted by the meeting of MED POL National co-ordinators, San Gemini (Italy) 27-30 May 2003.

© 2004 United Nations Environment Programme/Mediterranean Action Plan (UNEP/MAP)  
P.O. Box 18019, Athens, Greece.

**ISSN 1011-7148 paper. ISSN 1810-6218 online**

This publication may be reproduced in whole or in part and in any form for educational or non-profit purposes without special permission from the copyright holder, provided acknowledgement of the source is made. UNEP/MAP would appreciate receiving a copy of any publication that uses this publication as a source.

This publication cannot be used for resale or for any other commercial purpose whatsoever without permission in writing from UNEP/MAP.

For bibliographic purposes this volume may be cited as:

UNEP/MAP/MED POL: Guidelines on management of coastal litter for the Mediterranean region.  
MAP Technical Reports Series No. 148, UNEP/MAP, Athens, 2004.

The thematic structure of the MAP Technical Series is as follows:

- Curbing Pollution
- Safeguarding Natural and Cultural Resources
- Managing Coastal Areas
- Integrating the Environment and Development

## AVANT-PROPOS

Les États riverains de la mer Méditerranée, conscients de leur obligation de préserver et développer la région de manière durable, et reconnaissant la menace que fait peser la pollution sur le milieu marin, sont convenus, en 1975, de lancer un Plan d'action pour la protection et le développement du Bassin Méditerranéen (PAM) sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et, en 1976, de signer une Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone). La Convention est entrée en vigueur en 1978 et a été modifiée en 1995.

Reconnaissant que la pollution provenant d'activités et de sources situées à terre avait le plus fort impact sur le milieu marin, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont signé en 1980 un Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique"). Le Protocole est entré en vigueur en 1983 et il a été révisé en 1996 de manière à mieux couvrir les sources de pollution et activités industrielles et à élargir son champ d'application en y englobant le bassin hydrologique.

Un Programme d'actions stratégiques (PAS MED) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, qui représente l'adaptation régionale des principes du Programme d'action mondial (GPA) du PNUE destiné à lutter contre les activités polluantes basées à terre, a été adopté par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 1987, dans le prolongement des dispositions du Protocole "tellurique" révisé. Le PAS MED recense les principaux problèmes de pollution de la région, indique les mesures possibles pour y remédier, évalue le coût de ces mesures et établit un plan de travail assorti d'un calendrier d'application.

Pour aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre le PAS MED dans le long terme, et en particulier à formuler, adopter et appliquer des Plans d'action nationaux (PAN), un Projet FEM d'une durée de trois ans intitulé "Détermination des actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée" a été mis à exécution par le PAM, et en particulier par le programme MED POL, les Centres d'activités régionales du PAM et l'OMS/EURO. Le Projet se compose de nombreuses activités qui comportent, entre autres, la préparation de lignes directrices régionales et de plans régionaux dont l'objet principal est de guider et d'aider les pays à atteindre les objectifs de réduction de la pollution spécifiés dans le PAS MED.

Le présent document s'inscrit dans les publications de la Série des rapports techniques du PAM qui comprennent tous les ensembles de lignes directrices et plans régionaux établis dans le cadre du Projet FEM pour la mise en œuvre du PAS MED.



## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>Résumé</b> .....	1
<b>Préface</b> .....	2
<b>Introduction</b>	.....2
I. Contexte régional	.....2
II. Conditions générales	.....2
 <b>SECTION A</b>	 .....3
 <b>ÉVALUATION ET GESTION DES MACRODÉCHETS CÔTIERS</b>	 .....3
1. Caractérisation des macrodéchets côtiers	.....3
2. Origine des macrodéchets côtiers	.....4
3. Impact des macrodéchets côtiers	.....6
4. Processus de prise de décision	.....7
5. Pratiques de gestion des macrodéchets côtiers	.. 8
6. Collecte et transport des déchets	...13
7. Traitement des déchets	...13
7. A Valorisation des déchets	...14
7. B Opérations de mise en décharge	.. 14
 <b>SECTION B</b>	 .. 17
 <b>LA SURVEILLANCE DANS LA GESTION DES MACRODÉCHETS</b>	 ..17
1. Recommandations légales et institutionnelles	..17
2. Participation publique	.. 19
3. Propositions économiques	...20
4. Contrôler la gestion des déchets	...22
5. Le besoin d'un système d'information sur les déchets côtiers	..23
6. Méthodes pour mesurer les macrodéchets	..24
 <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	 25



## RESUME

Les déchets en milieu marin sont issus de rejets privés et individuels dispersés directement en mer mais ils peuvent être aussi effectués loin du rivage et transportés par les vecteurs naturels comme les pluies, les cours d'eau et le vent jusqu'à la mer. Ils peuvent parcourir de longues distances. Ces déchets ne connaissent pas les frontières. Les efforts de lutte doivent s'organiser d'une manière harmonieuse entre les pays afin de pouvoir espérer une réduction de cette pollution de la mer Méditerranée. Au sein de chaque pays la lutte doit s'organiser à partir de programmes de gestion des déchets mais ils doivent aussi comprendre des conseils de gestion des espaces publics aux niveaux locaux (communes, communautés de communes).

Le plan de réduction de cette pollution se concentre essentiellement sur deux points:

- réduire le nombre de rejet en dehors des circuits contrôlé des déchets;
- enlever le plus possible de macrodéchets du milieu afin d'en réduire les quantités qui circulent en milieu marin.

Ces objectifs peuvent être atteints en élaborant des programmes organisationnels et économiques pour la gestion des déchets qui intègrent la question des macrodéchets. Ces programmes doivent contenir l'estimation du gisement des déchets produits en mer et à terre. Les données quantitatives et qualitatives concernant les déchets collectés sur les plages confrontées aux données météorologiques et au contexte anthropique permettent de connaître l'origine des arrivages et de cibler les actions à mener pour réduire les macrodéchets à la source. Pour les déchets produits à partir des navires, il est nécessaire, dans tous les cas, de rendre le plus facile possible le rejet des déchets dans les ports.

Les programmes doivent donc contenir les moyens et les outils nécessaires pour permettre aux autorités locales de:

- mieux connaître les caractéristiques des macrodéchets;
- mieux organiser leurs enlèvements du milieu marin;
- mieux sensibiliser le public et les pouvoirs publics à cette question.

L'axe essentiel de l'amélioration de la prise en compte de la question des macrodéchets passe par une modification des valeurs personnelles du public grâce à des campagnes de sensibilisation qui informent sur le coût des macrodéchets pour la collectivité, les impacts environnementaux, les quantités et la catégories de macrodéchets que l'on rencontre. Les plans de lutte pourront être évalués et leur efficacité rapportée au public grâce aux observations et aux mesures effectuées sur le terrain.

## **PRÉFACE**

Ces lignes directrices sont destinées à aider les divers acteurs à mieux saisir l'impact potentiel des macrodéchets et à fournir quelques recommandations visant à augmenter la coordination des mesures et des pratiques pour la gestion appropriée de tels déchets.

Le but est d'offrir aux autorités responsables, planificateurs et opérateurs, la possibilité de placer leurs stratégies de développement nationales et régionales dans un contexte qui leur permettra de protéger le mieux possible l'environnement de la Méditerranée. C'est aussi un moyen pour créer une structure de référence commune qui reflète les interactions complexes entre les divers problèmes relatifs aux macrodéchets.

## **INTRODUCTION**

### **I. Contexte régional**

Après le résultat de MED POL, phases I et II et les recommandations de l'Agenda MED 21, la phase III du MED POL (1996-2005) a été adoptée et lancée en 1996. Elle s'est développée dans la direction du contrôle de pollution et l'établissement de l'action pour sa mise en oeuvre. Ces objectifs rendent l'information disponible aux autorités responsables et aux planificateurs dans les divers pays de la région de la Méditerranée. Ce qui les met dans la position de développer des plans qui assurent un développement socio-économique optimal sans mener à la dégradation environnementale.

Ces directives pour la gestion des déchets peuvent fournir quelques éléments utiles pour la gestion appropriée des macrodéchets. Cela s'applique en particulier à l'identification des macrodéchets, des facteurs anthropiques et naturels qui contribuent à leur présence, à leur classification, à la reconnaissance du système organisationnel, légal et institutionnel relatif aux macrodéchets et aux déchets, à l'organisation technique et logistique de la gestion des déchets, à l'organisation légale et institutionnelle et à une approche concernant la participation publique avec une proposition de moyens économiques et financiers et des mécanismes devant être recommandés.

### **II. Conditions générales**

Le but de la section suivante est de proposer des mécanismes qui soient applicables à la région dans son ensemble, spécifiant certains besoins, les possibilités et les demandes. Pour répondre aussi efficacement et sous tous les aspects possible à ces besoins, la conception et la mise en oeuvre de tels mécanismes doivent être décidés d'une telle façon qu'ils fournissent une réponse simultanée aux niveaux nationaux et régionaux, permettant la flexibilité nécessaire de répondre aux spécificités nationales, mais dans un contexte régional. L'objectif est d'aider les gouvernements des états côtiers dans la région de la Méditerranée à construire leur connaissance des problèmes communs auxquels ils doivent faire face, tant en Méditerranée qu'en ses secteurs côtiers.

Cette approche reflète l'importance spéciale qui doit être attachée au développement de structures appropriées aux niveaux légal, institutionnel, financier et des communautés et à leur capacité d'élaboration afin d'assurer le caractère durable des mécanismes de gestion des déchets.

Cette approche devra être soutenue par des initiatives de projets qui encourageront la participation du secteur privé, conformément aux priorités de chaque pays.

## SECTION A

### ÉVALUATION ET GESTION DES MACRODECHETS CÔTIERS

#### 1. Caractérisation des macrodéchets côtiers

Macrodéchet signifie n'importe quel matériel solide, visible à l'œil nu, fabriqué ou traité persistant, qui est jeté, disposé, ou abandonné dans l'environnement maritime et côtier.

- 1.1 Il n'est pas facile d'évaluer quantitativement un polluant si hétérogène dans l'environnement marin vaste et diversifié. Les macrodéchets sont composés de tous les types de déchets et ils évoluent dans les océans, les mers, sur le rivage et le long du littoral entier. Ces déchets sont de plus en plus complexes, composés de plusieurs matériaux qui ont chacun des impacts spécifiques (huiles des moteurs, hydrocarbures, encres sur les journaux et les emballages). Il est aussi composé de substances artificielles persistantes, de matériaux autrement dits synthétiques et en plastique, qui sont très préoccupants.
- 1.2 Dans l'ordre décroissant des quantités, les composants principaux des macrodéchets à être trouvés le long des côtes sont: les plastiques (débris, film de protection, sacs, récipients, bouteilles, conteneurs), le bois (bois flotté, caisses), le métal (conserves et canettes de boissons, vaporisateurs), le verre (bouteilles), le polystyrène expansé (un type spécial de plastique de polyuréthane), les ustensiles de pêche, le caoutchouc et divers autres objets (textiles, papiers, cartons, produits alimentaires).
- 1.3 Le plastique est la catégorie de polluant la plus généralement trouvée sur le rivage. Les macrodéchets en plastique, y compris le polystyrène, représentent plus de 50 % des débris rassemblés pendant des opérations de nettoyage flottants en surface ou échoués sur les rivages. Le plastique présente un problème spécifique pour les mêmes qualités qui le rendent si utile – son imputrescibilité, sa légèreté, sa solidité, et sa durabilité, - signifient aussi qu'il peut persister pendant une très longue période de temps dans l'environnement;
- 1.4 Des morceaux de verre, de bois et des boîtes de conserve apparaissent aussi sur nos côtes. Cependant, les macrodéchets de construction en bois et aussi d'autres produits en bois comme des bois peints, des pièces de bateau et des articles volumineux ne devraient pas être confondus avec des débris en bois de la nature comme des troncs d'arbre et des branches, qui ne sont pas classés comme des macrodéchets. (Cependant, qu'ils soient d'origine naturelle ou façonnés par l'homme, ces morceaux de bois doivent parfois être retirés des plages ou des eaux afin d'assurer un bon usage de la mer; ces entretiens nécessitent alors des moyens).
- 1.5 Les macrodéchets, de part leur caractéristiques physiques peuvent se retrouver partout et être véhiculés par les vents, les eaux de pluies et les courants. Les vents transportent les déchets les plus légers dans les airs et poussent ceux qui flottent en mer. Leur action se conjugue avec celle des vagues. Les macrodéchets peuvent être flottants en surface, entre deux eaux, échoués sur les rivages ou déposés sur les fonds. Ils flottent non seulement à cause de leur densité (par exemple le bois, le plastique ou le polystyrène), mais aussi à cause de leurs formes (les bouteilles par exemple vides et des boîtes, etc.). Les macrodéchets sont aussi trouvés sur le fond de la mer, composés en particulier d'objets de métal, de bois saturés d'eau, de verre, de matériels de pêche et de plastiques (film de protection, des sacs, des bidons, des bouteilles).

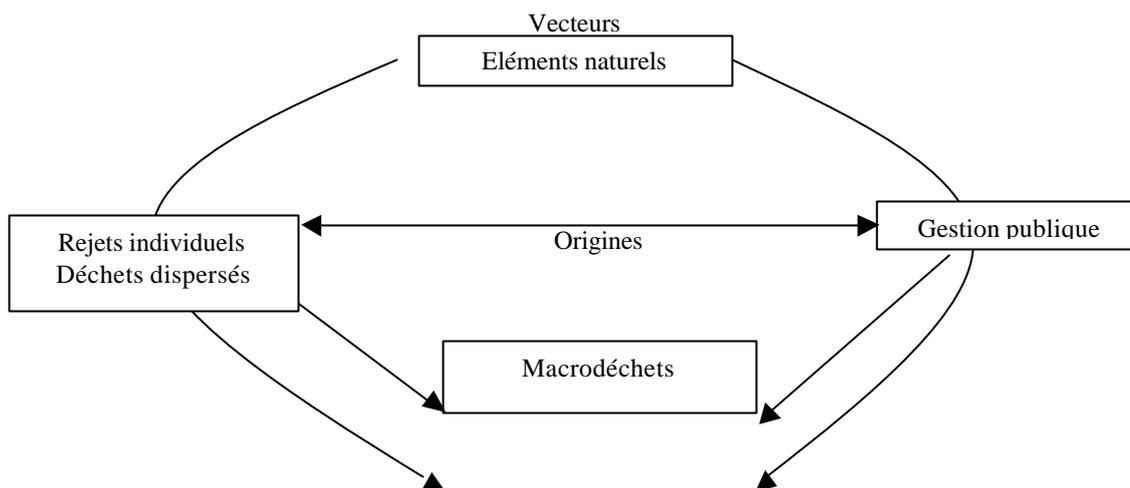
## 2. Origine des macrodéchets côtiers

2.1 Les sources principales des macrodéchets sont les activités domestiques et industrielles, avec ceux qui sont déposés directement ou indirectement dans la mer, les décharges côtières, les agglomérations, le réseau pluvial, le réseau d'assainissement, les usagers des plages laissent aussi de grandes quantités derrière eux; les bateaux, particulièrement de haute mer, peuvent aussi déposer leurs déchets directement dans la mer. Les usagers des plages notamment laissent de grandes quantités derrière eux. Il est évidemment très difficile de spécifier les sources dans ce contexte où il y a plusieurs responsabilités impliqués.

Finalement, les macrodéchets sont issus de rejets individuels dispersés où qu'ils puissent être effectués directement en mer ou non. Des rejets peuvent aussi être réalisés en plus grandes quantités par des personnes privées en bord de rivage ou de cours d'eau ou directement en mer à partir des navires de commerce et de loisirs.

2.2 Les éléments naturels (vents, pluies, courants) transportent ensuite naturellement les macrodéchets jusqu'aux côtes. Les fortes pluies lessivent les rues et le bassin versant plus généralement, pouvant entraîner de nombreux macrodéchets. Les forts vents sur des décharges non sécurisées peuvent emporter des sacs plastiques et de la même manière, les déchets abandonnés en dehors des poubelles. Les tempêtes et les pluies torrentielles véhiculent parfois des macrodéchets et des végétaux qu'il faut traiter en très grandes quantités.

2.3 Cette compréhension des processus de circulation des déchets indique clairement les secteurs publics qui sont impliqués dans la gestion des origines et des vecteurs des macrodéchets (gestion des cours d'eau, nettoyage des rues et des rivages, entretiens des réseaux pluviaux, gestion des décharges, implication du public par des campagnes de sensibilisation). Les macrodéchets sont aussi issus d'une gestion publique mal appropriée.



**Figure: origines et vecteurs des macrodéchets**

Sources des macrodéchets côtiers			
<u>Origines telluriques</u> (Groupe d'acteurs responsables)		<u>Origine marine</u>	
Rejets privés	Gestion publique ou privée	Rejets privés	Gestion publique
Habitants	Entretien des rivages	Marins	Marine nationale
Touristes	Entretien des rues	Plaisanciers	Zones d'accumulation sous-marine Connaissance de la qualité des fonds
Usagers des plages et des rochers en bord de mer	Entretien du réseau pluvial	Passagers de bateau de commerce	Décharges en mer
Pêcheurs de loisir	Entretien des cours d'eau	Gestion des déchets à bord des navires de commerce	
Pêcheurs professionnels	Décharges en bordure de cours d'eau et décharges côtières	Habitants de plate-forme	
Usagers des ports	Station d'épuration	Gestion des déchets sur les plates-formes	
Industries, Commerces & Complexes privés	Gestion des déchets dans les ports		

2.2 Bien que la plupart des macrodéchets soient issus de rejets effectués à terre, quelques-uns proviennent aussi des navires et des plateformes. Les vents transportent les déchets les plus légers dans les airs et poussent ceux qui flottent en mer. Son action se conjugue avec celle des vagues. Les macrodéchets peuvent être flottants en surface, entre deux eaux, échoués sur les rivages où déposés sur les fonds.

2.4 Les principaux producteurs de macrodéchets côtiers sont en particulier:

- a. Des habitants, des marins, des pêcheurs de loisirs, et des touristes qui négligemment laissent sur les côtes toutes sortes de choses;
- b. Les passagers des navires de commerces, les cargos, les bateaux de voyageurs, les bateaux de pêche et les navires commerciaux, qui jettent leurs déchets à la mer, ou qui perdent accidentellement un peu de leur cargaison;
- c. Les managers de chantiers ou les activités industrielles, commerciales et touristiques qui déposent étourdiment leurs déchets;
- d. Les services publics responsables qui pratiquent et qui laissent pratiquer des méthodes inappropriées d'entretien des rues, de gestion des cours d'eau, des décharges, des déchets solides et des réseaux d'eaux usées urbains;
- e. Les eaux intérieures (cours d'eau) pénétrant dans la mer peuvent également véhiculer des déchets solides que l'on observe aisément à proximité des embouchures.

e. Des eaux intérieures entrant dans la mer peuvent aussi porter des déchets solides, qui sont facilement observés près des embouchures.

### 3. Impact des macrodéchets côtiers

Les macrodéchets ont des effets négatifs considérables sur l'environnement en général et les impacts causés touchent à de nombreux domaines, plus qu'une simple pollution visuelle, les macrodéchets présentent aussi un risque pour la navigation, une menace pour la sécurité publique, une menace pour la faune et la flore et peut aboutir à des pertes économiques.

Les enjeux sont multiples:

- Accidents;
- Coût pour les entretiens;
- Coût indirects de la perte de clientèle sensible;
- Dégradation de l'image des pays pour le tourisme;
- Manque à gagner des pêcheurs;
- Dégradation des côtes, de la mer et des fonds;
- Impacts sur la faune, la flore et les milieux;
- Coût environnementaux;
- Appauvrissement des plages nettoyées mécaniquement;
- Controverse et débat sur les responsabilités publiques et privées.

- 3.1 La population augmentant et la consommation aussi, cette question risque d'être encore pour longtemps d'actualité et même de se poser plus sérieusement encore dans les années à venir si les comportements individuels ne changent pas.
- 3.2 Dans le monde entier, la quantité de macrodéchets est en augmentation à cause de l'utilisation croissante de la mer pour le commerce et les loisirs et à cause de la prolifération des plastiques et d'autres produits non biodégradables.
- 3.3 Les effets des polluants et des matériaux synthétiques sont seulement un moyen d'évaluer un problème de pollution et, jusqu'à un certain degré, de permettre de définir des priorités pour le résoudre.

En fait, il y a deux principales sortes de dégâts directs causés à la faune et à la flore par les macrodéchets:

Les enchevêtrement: les animaux peuvent s'empêtrer dans des morceaux de déchets, des filets perdus, être pris au piège de lanières, des systèmes de conditionnement des canettes de boisson et des cordes ou des ficelles qui peuvent causer des blessures de chair, l'étranglement et la mort.

L'ingestion: des animaux marins peuvent aussi prendre des articles en plastique pour leur alimentation habituelle. S'ils les ingèrent, ils peuvent entraîner l'empoisonnement, la perte de sensation de faim et la mort. Les animaux concernés par les enchevêtrements ou les ingestions sont affaiblis et constituent alors des proies faciles.

Les autres menaces que les macrodéchets font peser sur la vie sauvage sont l'étouffement des fonds de la mer, les changements environnementaux en raison du transport d'espèces étrangères et l'appauvrissement de l'écosystème des plages à cause des nettoyages mécaniques.

- 3.4 Les filets et les lignes, les élastiques, les sacs et les lanières en plastique, les morceaux de corde, le polystyrène et le plastique sont le danger le plus grand. En fait, une des conséquences directes des macrodéchets affectant la vie aquatique, que ce soit par l'ingestion de macrodéchets ou par la prise au piège, est qu'ils font courir le

risque de blessures ou de mort. Beaucoup d'espèces comme les tortues, les baleines et les dauphins, prennent souvent la matière plastique pour leur alimentation. Mais la matière plastique, quand elle est avalée, peut bloquer le système digestif. Ce qui signifie que les animaux mourront de faim.

- 3.5 L'impact économique négatif des macrodéchets est plus difficile à évaluer. Les macrodéchets peuvent affecter les métiers liés au loisir et à la pêche; ils peuvent entraîner un gaspillage de temps et d'argent pour la réparation des filets. Ils endommagent le moyen de propulsion, bloquent le système de refroidissement des moteurs et causent des dégâts matériels lors de collisions avec les macrodéchets constituant des dangers pour la navigation et pouvant conduire à des réparations coûteuses. Les cas de ports et de rivières, de canaux et de lacs étant bloqués par des macrodéchets sont souvent entendus. Les macrodéchets peuvent être une menace à la vie tant humaine que marine.
- 3.6 L'industrie du tourisme côtier, l'écotourisme particulièrement dépend de côtes propres et saines pour attirer un nombre en croissance de clients. Quelques soient leurs sources, les macrodéchets sont une souillure sur nos rivages et peuvent entraîner une désaffection des plages par les touristes. La présence de macrodéchets sur les côtes et d'autres sites touristiques ou commerciaux, fait que les utilisateurs les voient comme la pollution principale ou comme une grande source d'irritation. être une menace à la vie tant humaine que marine.

3.6 La présence de macrodéchets sur les côtes et d'autres sites touristiques ou commerciaux, fait que les utilisateurs les voient comme la pollution principale ou comme une grande source d'irritation, tue pouvant seulement être résolu la répétition de campagnes d'alerte visant les utilisateurs en fournissant les moyens pour le d'ordures et le transport. Les opérations de nettoyage pour débarrasser les côtes et les rivages de pollution sont coûteuses.

3.77 De plus, bien que la disposition des macrodéchets dans les décharges contrôlées ou dans les centre d'enfouissements des déchets semble être une solution acceptable à court et moyen terme, les macrodéchets sont fréquemment déposés tout près de la mer. Les moyens rapides et minutieux pour la dilution n'y sont pas présents, telle la dispersion par la marée dans une baie, les macrodéchets resteront simplement sur le rivage ou migreront, les polluant ainsi. De plus, les lexiviats produits de la dégradation des macrodéchets, peuvent être mélangés aux eaux de plage, les polluant et produisant des odeurs nauséabondes.

#### **4. Processus de prise de décision**

- 4.1 Des politiques publiques tendant à réduire ou à interrompre la dégradation côtière existent mais ont des effets limités. Puisque l'approche est souvent sectorielle, il est difficile de concevoir de telles politiques, qui s'avèrent généralement être inefficaces sur le terrain. La section suivante recommande que la gestion intégrée des zones côtières soit l'outil choisi pour poser les bases d'un développement durable capable de réduire ou d'éliminer la pollution, limiter les autres impacts négatifs et la prévention de ceux qui pourraient apparaître dans l'avenir.
- 4.2 Les déchets solides ne sont pas toujours spécifiquement mentionnés dans les conventions mondiales ou régionales ou les plans d'action, mais quand des accords politiques abordent le besoin de supporter la santé et la productivité des mers et des secteurs côtiers et le besoin de gestion intégrée des zones de mers et des zones côtières, cette question est bien couverte.

- 4.3 La gestion des macrodéchets demande une connaissance minutieuse des défauts et des problèmes courants et une meilleure approche objective des réalisations et des efforts faits dans le secteur de la gestion maritime et côtière. Cette analyse est requise pour identifier toutes les opportunités qui sont immédiatement disponibles pour la gestion intégrée et optimiser cet environnement, spécialement au regard de l'investissement dans la logistique nécessaire pour la gestion de tels déchets.
- 4.4 Sur cette base, un bon dispositif complémentaire doit être élaboré pour établir des recommandations et des directives dans ce domaine, particulièrement aussi loin que les aspects techniques et logistiques sont concernés, impliquant une meilleure organisation légale et institutionnelle et une application correcte des mécanismes économiques et financiers préconisés.
- 4.5 De tels mécanismes doivent être facilement applicables à la région dans son ensemble, avec des besoins, des opportunités et des demandes bien spécifiées. Pour répondre aussi efficacement et sous tous les aspects possible à ces besoins, la conception et la mise en oeuvre de tels mécanismes doivent être décidés de façon à fournir une réponse simultanée au niveau tant national que régional, permettant la flexibilité nécessaire pour répondre aux spécificités nationales, mais dans un contexte régional.
- 4.6 Des plans nationaux de gestion intégrés des déchets solides devraient être développés et approuvés par les autorités responsables et les prestataires. La gestion des macrodéchets devrait être considérée comme un secteur de priorité dans le plan national, pour soutenir le PAS où on devrait considérer des mesures environnementales strictes pour le traitement et la gestion de déchets.
- 4.7 À cette fin, il est recommandé que l'efficacité opérationnelle soit cherchée à travers la distribution optimale d'activités entre les secteurs publics et privés et les autres acteurs de la société civile, chacun dans leur sphère propre d'activité. L'implication du secteur privé dans les activités opérationnelles et compétitives fournira le savoir-faire technique et l'efficacité. L'autorité décentralisée et la responsabilité de cette façon ira vers le niveau le plus capable d'assumer les changements désirés.
- 4.8 La gestion appropriée des déchets côtiers doit être strictement basée sur des contrôles en cours, qui seront préventifs, selon la situation individuelle. De telles contrôles peuvent seulement être opérationnelles et efficaces si ils sont mis en oeuvre dans une structure claire, des règlements cohérents et une stratégie économique et financière basée sur deux principes: « pollueur/payeur » et « production/récupération ».

## **5. Pratiques de gestion des macrodéchets côtiers**

Ce type de pollution ne peut être enrayé qu'en diminuant les rejets et en enlevant un maximum de macrodéchets du milieu. La réduction des rejets peut être atteinte grâce à la répétition de campagnes d'alerte visant les utilisateurs et par un entretien approprié des lieux publics montrant ainsi l'exemple et l'intérêt que la collectivité porte à la propreté. Les enlèvements des déchets peuvent être obtenus en fournissant les moyens pour le nettoyage, la collecte d'ordures et le transport car les opérations de nettoyage pour débarrasser les côtes et les rivages de pollution sont coûteuses.

On ne devrait pas voir la question des macrodéchets séparément, mais toujours comme une partie du secteur des déchets. Elle est en effet, strictement rapprochée de la gestion des déchets solides, bien qu'elle ait besoin de plus d'attention, à cause de la situation délicate des côtes.

Les déchets solides côtiers d'origine maritime ou terrestre devraient tout d'abord être collectés. Le ramassage à partir des plates-formes en mer et des ports, des bateaux et des navires de plaisance est principalement fait dans le secteur de port dans des équipements appropriés. Quant à la collecte des déchets d'origine terrestre, qu'ils soient issus d'installations à terre et/ou du rejet direct, mais aussi de l'écoulement et plus généralement de toute autre source terrestre, il est habituellement réalisé mécaniquement à partir de points de collecte adéquats. La plupart du temps le responsable de la collecte dans les ports sont les autorités portuaires par contraste avec la collecte d'origine terrestre, où les autorités locales sont d'habitude responsables de la gestion de tous les types de déchets solides. Autant le port, que les autorités locales, peuvent contracter avec des sociétés privées pour répondre au manque d'infrastructures appropriées manquantes.

Au cours de ces dernières années, une attention spéciale est portée aux traitements qui peuvent conduire à une amélioration, comme le recyclage et la récupération de métaux et des composés de métal, des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme des solvants (des plastiques recyclables et d'autres matériels inorganiques). Ces opérations sont appliquées pour tous les déchets solides en général, quelque soit leur origine et par conséquent les déchets solides côtiers après leur ramassage suivent les mêmes traitements que tous les déchets solides.

Après leur collecte avec ou sans recyclage, les opérations de disposition incluent le dépôt, le traitement des terres, le compostage et les centres d'enfouissements des déchets, soit les opérations qui sont généralement indiquées lors des dépôts dans le sol. Une autre méthode est l'incinération avec les équipements appropriés afin d'éviter tout mal à l'environnement. D'autres méthodes incluent le traitement biologique et physicochimique qui n'est pas spécifié dans les opérations de dépôts, les composés finaux ou les mélanges obtenus sont disposés au moyen des opérations mentionnées ci-dessus.

- 5.1 Il devrait être spécifié que le secteur des déchets solides peut être divisé en deux catégories tout à fait distinctes:
  - d'une part, la collecte et le transport au centre de transfert, la mise en décharge ou le centre de dépôt;
  - d'autre part, la disposition et l'élimination des déchets dans les équipements appropriés (recyclage, incinérateurs, décharges publiques, etc.).
- 5.2 Voulant parler des nombreuses sources de macrodéchets et donc d'opérateurs dans les secteurs maritimes, aussi bien que de la large portée géographique à couvrir, cette analyse sera essentiellement basée sur le rassemblement exhaustif d'information des pays du bassin de la Méditerranée ayant fait l'objet d'enquêtes initiales à cette fin en particulier.
- 5.3 On peut approcher la gestion des déchets côtiers de deux façons: d'une part, la gestion des déchets provenant de la terre et d'autre part, les macrodéchets d'origine maritime (mer, bateaux, plates-formes, etc.).
- 5.4 En ce qui concerne l'origine maritime, les sources des macrodéchets doivent tout d'abord être identifiées et définies (des ports, des eaux territoriales) et ensuite le type de gestion employé doit être spécifié tant en ce qui concerne le ramassage, le transport, que le traitement ou l'élimination.
- 5.5 Sous le terme "navires et d'autres structures artificielles", trois catégories de source peuvent être identifiées:
  - structures mobiles;
  - structures fixées;
  - structures temporairement fixées.

Un type particulier de structure peut être assigné à une de ces trois catégories.

5.6 Un bateau est une action de flotter construisant composé de trois compartiments principaux, à savoir:

- le compartiment de moteur;
- le compartiment d'équipage;
- le compartiment de cargaison.

5.7 À l'exception des bateaux de voyageurs, où le compartiment de cargaison est remplacé par le compartiment de passagers, ces compartiments produisent les mêmes types de déchets sans tenir compte de la classe de bateau et selon la classification suivante:

- a. Déchets concernant la cargaison;
- b. Déchets liés à la maintenance;
- c. Déchets accidentels: issus de la cargaison ou des opérations courantes (le transfert de la cargaison, etc.);
- d. Déchets concernant le moteur: en changeant l'huile de moteur, en nettoyant et en changeant des filtres, les fuites des tuyaux et des pipes, la maintenance de matériel et l'utilisation de produits chimiques, nettoyage de la salle des machines;
- e. Déchets domestiques et assimilés.

5.8 Quant à la classe de bateau, deux peuvent être distinguée selon les déchets produits:

- cargos et pétroliers;
- bateaux de voyageurs.

5.9 On peut considérer le volume de déchets produits par de tels bateaux et plates-formes selon la taille du bateau et/ou le nombre des passagers.

En général, l'équipage des cargos, (cargos ou RoRos, des pétroliers, des minéraliers, des chimiquiers) ont le même nombre des membres donc on peut considérer que la quantité de déchets domestique déchargée est la même pour tous les bateaux sans tenir compte de leur taille. En revanche, les déchets de moteur sont étroitement liés à la taille du navire et à la puissance de ses moteurs.

5.10 Pour des bateaux de voyageurs, le volume de déchets domestique et assimilés est plus important à cause du nombre de passagers à bord. La production de déchets est proportionnée au nombre des passagers. Pour les navires de pêche et les bateaux de plaisance, les déchets produits sont aussi proportionnés au nombre de passagers. Les plates-formes, en revanche, doivent être considérées au cas par cas.

5.11 Le tableau suivant récapitule les sources des déchets en provenance des bateaux de voyageurs, des RoRos, des cargos, des pétroliers, des navires-citernes chimiques, des remorqueurs, des navires de pêche et des bateaux de plaisance.

Type de décharge		Sources de décharge			
		machines	services Généraux	Secteurs des Passagers	Cargaison
Liquides	Huiles usagées	x	x		x
	Eau de déballastage	x			x
	Hydrocarbures	x			x
	Cargaison				
	Autres*	x	x	x	
solides	Ménagers et assimilés		x	x	
	Emballage	x	x	x	
	Déchets d'entretien	x	x		x
	Cargaison				x

- Produits chimiques et additifs, traitement d'eau de chaudière, détergents, eaux des égouts.
- 5.12 En ce qui concerne la gestion des déchets des plates-formes mobiles et fixées, les déchets solides du compartiment de moteur sont principalement le résultat d'opérations de maintenance (chiffons sales, parties mécaniques usés, emballage). Ces déchets d'entretien devraient être rassemblés et stockés sur le site, jusqu'à ce qu'ils soient transportés et livrés au système de gestion des déchets désigné.
- 5.13 Le stockage de déchets solides maritimes doit être effectué selon des directives standardisées. Ceux-ci devraient être mis selon le type de matériel à être stocké (propriétés physiques, chimiques et biologiques) et la durée de stockage. Les équipements de stockage devraient être régulièrement inspectés et les opérations de maintenance suivies.
- 5.14 En ce qui concerne les origines terrestres, les ménages, les activités de distribution et de service et les entreprises industrielles produisent des déchets solides. Leurs natures et leurs volumes varient selon le type de ville, le secteur et le temps. Ils exigent l'établissement d'une collecte et des services de gestion (destruction, recyclage, récupération et traitement), incombant habituellement aux autorités locales et aux administrations environnementales régionales.
- 5.15 Les personnes abandonnent des sacs en plastique, des emballages de diverses sortes, des boîtes de boisson et des cartons, des jouets, des mégots, etc. dans les espaces publics (en bordure de rivière, dans les rues, sur les plages et sur les autres zones fréquentées des côtes). Une gestion des déchets à terre sous-entend une bonne gestion des espaces publics. Des entretiens réguliers de ces espaces empêchent qu'ils ne soient emportés en cas de fortes pluies et d'inondation. Une gestion appropriée des poubelles comprenant un nombre de ramassage adapté au remplissage évite que des accumulations de déchets ne s'opèrent en dehors des poubelles et ainsi que les vecteurs naturels ne puissent les emporter. Des poubelles supplémentaires devraient être placées sur les côtes et près des zones fréquentées, zones de camping et elles devraient être vidées fréquemment.

Les plans d'entretien des cours d'eau doivent contenir un volet macrodéchets. Les berges peuvent se couvrir de macrodéchets lors des crues. Ils sont repris aux crues suivantes. Les programmes doivent pouvoir comprendre des moyens techniques, humains et financiers qui prennent en compte la question des macrodéchets. L'État est généralement responsables du Domaine Public Fluvial et les riverains sont chargés des travaux d'entretien. Cependant, la tendance actuelle est à l'abandon des activités agricoles et de plus en plus de terrains en bordures des cours d'eau sont en friches. Les travaux d'entretiens sont de moins

en moins réalisés. Les pouvoirs publics locaux et l'État doivent pouvoir organiser et permettre la restauration des cours d'eau.

Pour les déchets flottants dans les cours d'eau, des programmes peuvent aussi contenir cette question en permettant que les barrages hydroélectriques, retiennent et permettent de collecter ces macrodéchets. Ces programmes doivent inciter les gestionnaires de ces barrages de procéder à cette gestion sans les contraindre financièrement.

Concernant le réseau pluvial des villes, les rues et les caniveaux sont très souvent considérés comme des poubelles. Les services municipaux doivent particulièrement s'appliquer pour que leurs entretiens soient les plus minutieux possibles afin d'éviter que des déchets ne puissent arriver à la mer par se biais. Le réseau pluvial n'est pas toujours raccordé à une station d'épuration. Il doit être régulièrement entretenu afin que les accumulations de déchets qui s'opèrent souvent en cas d'épisode pluvieux, ne soient entraînées jusqu'à la mer aux épisodes suivants. Les entretiens, de la même manière que dans les cours d'eau, doivent donc suivre les épisodes pluvieux importants.

## **6. Collecte et transport des déchets**

- 6.1 Dans la plupart des cas, la gestion des déchets est sous la responsabilité des municipalités et du Ministère responsable de l'environnement, avec des tâches et des prérogatives aussi bien que des activités opérationnelles partagées entre les Ministères appropriés et des autorités locales.
- 6.2 Puisque les autorités locales sont d'habitude principalement responsables de la gestion des déchets, elles doivent assurer la viabilité et le caractère durable du système de collection mis en œuvre. On pourrait tout à fait facilement sous-traiter ce système par des sociétés privées (bien qu'il soit accepté qu'à présent leur participation soit limitée). On recommande fortement leur participation à condition que la structure soit bien préparée et avec les objectifs de professionnalisme et de sens des responsabilités.
- 6.3 Les principes sont les suivants:
- a. La création d'une structure favorable à la gestion globale et intégrée du secteur des déchets solides aux niveaux réglementaires et institutionnels, mais aussi aux niveaux financiers et fiscaux;
  - b. La recherche d'efficacité par la meilleure distribution possible d'activités entre les secteurs publics et privés et les autres acteurs de la société civile, chacun dans sa sphère de compétence; la participation du secteur privé dans des activités opérationnelles et compétitives fournira le savoir-faire technique et l'efficacité;
  - c. Une définition claire de rôles, évitant n'importe quel chevauchement et incompatibilité dans la division des compétences et dans la séparation particulière du contrôle et des activités opérationnelles;
  - d. Décentralisation des autorités et responsabilités au niveau le plus bas capable de les assumer.
- 6.4 Chaque partie doit être entièrement et explicitement responsable des déchets qu'il produit. Il doit choisir et établir une méthode pour une collecte et un transport appropriés, l'un ou l'autre sous le contrôle de l'État (la collecte utilisant ses ressources propres), ou par des sociétés spécialisées approuvées par les corps concernés.

## **7. Traitement des déchets**

Dans le traitement des déchets en général et particulièrement le détritux côtier, il devrait être mis en évidence que l'attention spéciale doit être adressée aux différentes phases opératoires afin d'éviter la dégradation environnementale. Donc, le tri sélectif et la réduction à la source qui peuvent mener au recyclage et à la récupération est aussi préférable que l'accumulation et le rejet des déchets.

Les éléments disponibles pour gérer des flots de macrodéchets sont dans l'ordre de priorité:

- la réduction à source;
- le contrôle,
- le tri sélectif;
- le recyclage et récupération;
- l'enfouissement contrôlé et d'autres méthodes d'élimination (incinération et d'autres techniques de traitement).

## 7.A. *VALORISATION DES DÉCHETS*

- 7.1 C'est principalement le niveau de ressources disponibles, le contexte socio-économique et culturel et l'engagement des divers acteurs, aussi bien que leur endossement des bonnes pratiques de gestion, qui régulent l'équilibre entre ces options diverses et l'observance de cet ordre de priorités.
- 7.2 Le tri sélectif est un pas préliminaire essentiel avant le recyclage et la disposition de déchets solides maritimes. Le tri peut être effectué à la source ou dans un centre de tri avant le recyclage.
- 7.3 Les bénéfices du recyclage n'a pas besoin de plus d'argument:
- a. Il permet une réduction des flots de déchets à traiter, aidant ainsi à baisser le coût de traitement et il empêche la surcharge superflue des décharges;
  - b. Il préserve les ressources de matière première naturelles et diminue la pollution environnementale;
  - c. Il fournit la nouvelle matière première pour des industries spécifiques;
  - d. Il diminue le volume d'importations;
  - e. Il produit des emplois.
- 7.4 Le recyclage, cependant, implique une chaîne souvent complexe d'activités interdépendantes et exige la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs publics et privés. Le succès de l'activité dépend de l'efficacité de toutes les liaisons dans la chaîne. La chaîne de récupération, est seulement viable si elle fait partie d'un circuit économique.
- 7.5 Le recyclage a deux facettes: une facette industrielle et une facette de gestion des déchets. Une approche purement industrielle et commerciale au recyclage ne garantit pas toujours la viabilité de cette activité. Sa faisabilité est facilitée si les bénéfices environnementaux sont pris en compte.
- 7.6 Le rôle des autorités publiques est de lutter, en coopération avec les professionnels, en combinant les deux approches; établir l'environnement régulateur et institutionnel approprié et définir les instruments économiques et les motivations adéquates pour chaque axe.
- 7.7 Un éveil des consciences ciblé et une stratégie de sensibilisation devraient être développées et mise en oeuvre. Elles devraient se concentrer sur les bénéfices économiques et environnementaux positifs du recyclage et sur le rôle du grand public et des producteurs de déchets dans les programmes de recyclage.
- 7.8 En prenant en considération tous ces faits, et en identifiant les types de macrodéchets qui peuvent être recyclés, on peut voir que d'un côté, au vue des difficultés de mobiliser les trieurs et du minimum de stock trié requis pour le recyclage et de l'autre, le degré de souillure de ces déchets et leur manque d'homogénéité, ce type de déchets présente peu d'intérêt pour les recycleurs.

## 7.B. *OPÉRATIONS DE MISE EN DÉCHARGE*

- 7.9 La mise en décharge concerne habituellement les déchets ultimes (déchets de déchets), les déchets qui ne peuvent plus être valorisés. Il concerne les pays qui ont déjà avancé et ont établi des installations pour la récupération appropriée et le traitement des déchets.

- 7.10 L'incinération, qui réduit efficacement le volume des déchets jusqu'à 90 %, tandis qu'elle produit en même temps de l'énergie, est une pratique pour la gestion des déchets appliquée dans le monde entier. En pratiquant l'incinération le changement d'état entraîne une réduction de déchets. Même si l'incinération est parfaitement exécutée, les métaux lourds ne sont pas détruits et donc quand elle est pratiquée, des règles environnementales strictes fidèles aux normes standards en cours devraient être appliqués, prenant aussi en considération les émissions aériennes.
- 7.11 Si nécessaire, le stockage en sous-sol dans des décharges contrôlées ou des centres d'enfouissements reste la solution pour d'autres pays. Une décharge doit impliquer la région dans l'ensemble, sans tenir compte des frontières administratives des zones près de la décharge.
- 7.12 Les directives environnementales appellent continuellement à faire des choix plus appropriés pour l'emplacement de ces décharges. Bien que le niveau de contrôle s'améliore constamment, ces décharges ne devraient plus être placées sur les côtes ou en bordure des cours d'eau ou sur des secteurs dans lesquels les eaux souterraines plus ou moins profondes peuvent être accessibles. Les déchets peuvent être emportés, il peut y avoir des dépôts accidentels et par conséquent des déchets peuvent être portés vers la côte ou la mer.

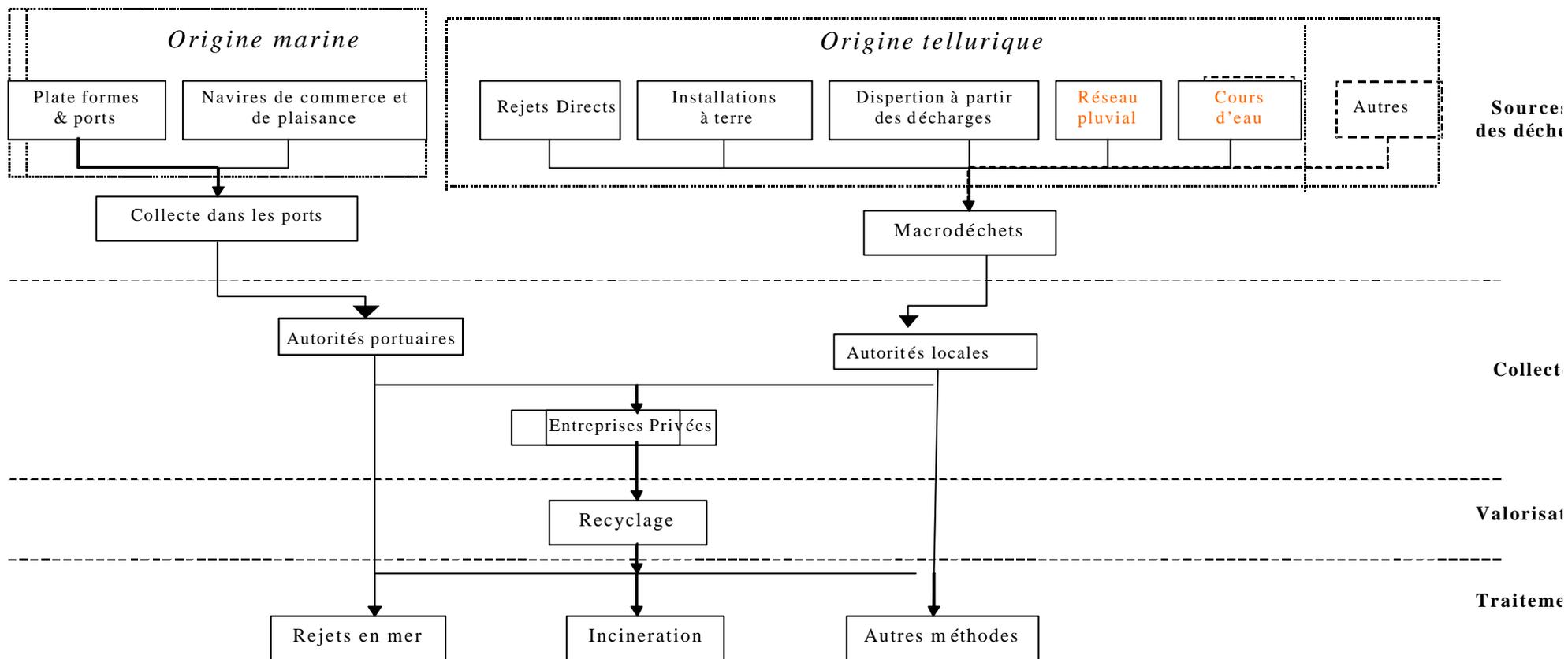


Figure: diagramme de la gestion des macrodéchets

## SECTION B

### LA SURVEILLANCE DANS LA GESTION DES MACRODECHETS

#### 1. Recommandations légales et institutionnelles

- 1.1 On doit garder en mémoire que les actions légales et réglementaires seules sont probablement impuissantes à protéger la côte à long terme. Elles doivent être accompagnées par des actions décisives relatives aux mécanismes économiques particulièrement ceux liés au marché immobilier. Cela signifie que les agences capables de définir les objectifs de développement dans des secteurs donnés devraient fonctionner dans la structure de scénarios de développement régionaux et nationaux et on doit leur donner les ressources nécessaires pour la mise en oeuvre.

De la même façon il est important d'appliquer des méthodes de gestion appropriées quand on traite les détritux côtiers, ceci afin de compléter efficacement la structure légale.

- 1.2 Les propositions suivantes sont certaines des actions qui semblent être les plus urgentes ou nécessaires:
- a. L'échange d'expérience (et des projets possibles) pour profiter des caractéristiques spéciales et des éléments complémentaires entre les régions côtières diverses;
  - b. Utilisation combinée des ressources géographiques digitales modernes de l'information orientées particulièrement vers le traitement de données environnementales et liées au développement;
  - c. Des décisions fermes en faveur de la flexibilité de certaines installations pour qu'elles puissent par la suite être adaptées aux situations changeantes et permettre la gestion prévisionnelle;
  - d. L'identification de motivations financières et légales et d'instruments pour les installations qui s'engagent au changement;
  - e. L'identification des parties de la bande côtière les plus menacées par le développement futur et la formulation de plans appropriés pour les secteurs qui doivent être développés, la reconnaissance à partir de maintenant des secteurs destinés à une protection totale et ceux ayant un potentiel d'aquaculture;
  - f. Conduite d'évaluation stratégique environnementale pour la politique et les plans;
  - g. Considération systématique de l'impact sur le sol et sur les sites par évaluation d'impacts environnementaux dans le cas de projets liés au développement dans les régions côtières;
  - h. Protection d'une proportion significative des parties terrestres et marines des côtes dans chaque pays aussitôt que possible, par législation, achat, consultation avec la population ou les propriétaires privés;
  - i. Prohibition de décharge intentionnelle de détritux aux abords et dans les cours d'eau, étangs, bassins, etc., ayant la mer et le rivage comme débouchés naturels ou artificiels;
  - j. Lorsque le développement de construction est en projet sur la bande côtière, l'identification de n'importe quels effets défavorables sur le secteur infra-côtière et la protection des formes larvaires ou jeunes d'espèce maritime par l'interdiction de certaines méthodes de pêche dans les secteurs identifiés;;
  - k. L'établissement de meilleurs liens ou de meilleures coordinations entre le développement dans les terres et le développement côtier afin de décongestionner la zone côtière;
  - l. Au niveau légal, on recommande que des règlements soient adoptés pour:

- donner le sens de la responsabilité à ceux qui interviennent pour entretenir les lieux publics et dans la possession de déchets (les gestionnaires des domaines public, les producteurs, les transporteurs, ou ceux responsables du traitement et de la disposition);
- tenir compte de la classification des déchets par la nature et l'origine;
- recommander l'utilisation de matériels biodégradables d'emballage particulièrement pour les objets destinés à être abandonnés dans la nature (agriculture, ballons) et sur les bateaux et les plates-formes;
- exiger le suivi régulier et spécifique de déchets de la production à la disposition;
- exiger l'introduction de plans de gestion des déchets solides nationaux et régionaux;
- établir des procédures d'exécution sur la zone côtière (période et fréquence d'entretien en fonction des zones, fréquence des collectes adaptées aux remplissages);
- imposer des pénalités sévères aux contrevenants par la l'application du principe du « pollueur/payeur » et préparer le contexte légal nécessaire pour être capable d'appliquer ce principe;
- au niveau institutionnel, on recommande que des incitations financières et fiscales touchant à l'investissement ou l'exploitation soient adoptées pour encourager la privatisation de la collecte des déchets, le transport et le traitement.

### 1.3 Actions spécifiques et mesures à la source

#### ***Bateaux marchands, plates-formes en mer, navires de plaisance***

Les efforts devraient, tout d'abord être faits pour réduire la génération de déchets à bord des bateaux et des plates-formes selon la législation existante. Les plans de gestion des déchets sont nécessaires pour de plus grands navires et des plates-formes et des plans de gestion appropriée des déchets devraient être également élaborés à bord des navires plus petits et des bateaux de plaisance. Ces plans de gestion doivent être affichés à bord à des endroits bien visibles pour tous. Les déchets devraient être stockés à bord et déchargés à terre dans des équipements de réception appropriés. Aussi, les bateaux ne devraient pas être dissuadés de décharger leurs déchets dans les équipements des ports à cause du coût, des procédures compliquées, des formalités administratives inutiles, des règlements sanitaires excessifs, des règlements de la douane, etc. En outre, des municipalités côtières doivent s'assurer que l'on s'occupe correctement des déchets déposés dans des équipements de réception à terre, d'une manière qui soit optimale en termes de souci pour l'environnement et de santé humaine - la chaîne de gestion ne doit pas être coupée.

#### ***Navires de Pêche***

Les efforts devraient être faits pour réduire la génération de déchets à bord et des équipements devraient être installés pour le stockage des déchets à bord jusqu'à ce que l'on vienne à terre (déchets produits par l'équipage ou déchets pêchés dans les filets). Le retour des déchets collectés en mer par les pêcheurs doit être encouragé. Les filets de pêche, particulièrement les filets dérivants, devraient être marqués de façon à permettre de les retrouver s'ils sont perdus en mer. Aucun matériel de pêche ne devrait jamais être délibérément abandonné en mer, mais ramené à terre pour être stocké de façon appropriée.

#### ***Enfouissements des déchets municipaux - traitement des eaux usées - gestion de déchets dangereux***

Des communautés/municipalités côtières et celles le long des rivières devraient s'assurer que les décharges à ciel ouvert pour les ordures ménagères aussi bien qu'industrielles soient éliminés, et que cet objectif face partie de leur stratégie de gestion complète des déchets. Le traitement des eaux usées dans des équipements appropriés devrait être une priorité pour les municipalités, de façon à éviter que les détritiques soient mélangés avec les égouts. Il est

donc préconisé que les municipalités s'assurent que les caniveaux ne sont plus considérés comme des poubelles en menant des actions pour que le public privilégie le rejet des déchets dans des réceptacles prévus à cet effet et non plus dans les caniveaux ou sur les chaussées.

### ***Ménages***

Les déchets en relation avec les eaux usées ne devraient jamais être jetés dans les toilettes, mais traités comme une autre sorte de déchets des ménages. Et les déchets des ménages devraient être triés et faire l'objet de soins appropriés.

### ***Usagers des plages, campeurs etc.***

Toutes les côtes et des campings devraient être suffisamment équipés de poubelles pour répondre aux besoins des visiteurs utilisant ces emplacements. Les côtes aménagées par opposition aux non aménagées sont habituellement bien équipées de structure de collecte de déchets et il est dans la responsabilité de l'administration de traiter correctement les déchets côtiers produits par les baigneurs. Cependant, dans le cas de côtes non aménagées, les usagers devraient de préférence toujours ramener leurs ordures propres et s'assurer qu'elles sont correctement triées et disposées pour un recyclage maximal. Des programmes ou des panneaux d'informations peuvent indiquer les bons comportements à adopter en milieu naturels....

## **2. Participation publique**

2.1 La participation du publique est essentielle pour la meilleure gestion possible des déchets, particulièrement en encourageant la réduction des déchets à la source. Cette action préventive vise en particulier la production individuelle des personnes, les déchets des entreprises autant à partir d'installations mobiles ou fixées en mer (des bateaux, des plates-formes, etc.) ou sur la côte (plages, ports, stations balnéaires, etc.). C'est aussi une priorité parce que si les déchets ne sont pas produits il y a une économie en termes de collecte et d'élimination et les déchets meilleur marché sont toujours ceux qui n'ont jamais été produits en premier lieu!

2.2 L'éveil de la conscience et la communication sont essentiels pour n'importe quelle stratégie de gestion des déchets solides quelques soient leurs origines. La conformité aux règlements et au contrôle sont nécessaires, ainsi que les incitations, mais ne suffisent pas pour atteindre les buts fixés.

2.3 C'est une tâche très difficile de changer le comportement des divers générateurs de macrodéchets, parce qu'il concerne des actions quotidiennes. Il touche la population dans l'ensemble et les acteurs économiques. En outre, la conduite appropriée n'est souvent ni naturelle, ni spontanée. L'adoption de comportements et de modes de gestion écologique par les acteurs publiques représente le premier des axes de sensibilisation de la population à cette question.

2.4 L'information influence les valeurs personnelles et les valeurs personnelles influencent le comportement. Il s'agit de modifier les valeurs personnelles en donnant les motivations morales qui entraînent des modifications de comportements. Dans le secteur des déchets solides, la communication et la politique de prise de conscience du publique devraient être basées sur de nombreux éléments, y compris et en particulier les éléments suivants:

- a. Le développement de l'éveil de conscience générale et des campagnes de sensibilisation (des réformes, des dépenses, etc.), autour desquelles des campagnes thématiques spécifiques peuvent être organisées;

Les thèmes à aborder sont entre autres:

- l'explication du rôle des vecteurs naturels sur les transports de déchets (pluies, vents);
  - les impacts des déchets solides sur la faune, la flore et les milieux;
  - les quantités et les catégories de macrodéchets;
  - les coûts entraînés par la dispersion des déchets dans l'environnement (coût des nettoyages, manque à gagner pour les pêcheurs, dégradation esthétique des paysages à vocation touristique;
  - sensibiliser sur la consommation en évitant que les emballages ne se démultiplient, que les objets à usage unique ne se développent et que les objets à durée active courte et à durée posthume longue ne soient promus.;
- b. Évaluation du niveau actuel de conscience des groupes cibles et identification de leurs besoins réels;
  - c. Développement de communication rentable appropriée et outils éducatifs;
  - d. L'utilisation de canaux et médias adaptés au public cible et à chaque niveau de société;
  - e. Planification à long terme appropriée comme un complément aux programmes divers et aux réformes;
  - f. Mobilisation de tous les acteurs de la société civile: autorités publiques aux niveaux nationaux et locaux, organisations non gouvernementales, éducateurs, etc.;
  - g. Évaluation de l'impact et de l'efficacité des campagnes conduites;
  - h. Les initiatives pour nettoyer les côtes, entreprises par des organisations non gouvernementales devraient être encouragées et promues.

2.5 De plus, la participation publique est aussi d'une importance extrême dans la prise de décision pour répondre au besoin de réaliser une gestion appropriée et durable des déchets.

### 3. Propositions économiques

3.1 Au cours des quelques dernières décennies, le développement socio-économique a radicalement changé la côte de la Méditerranée. Le littoral de la Méditerranée constitue une frontière étroite entre la terre et la mer, où de nombreuses nouvelles installations à être construites convergent et rivalisent, telles que: l'industrie (l'industrie lourde et traitante), l'énergie (des centrales électriques), le tourisme, l'aquaculture, le transport multimodal, des centres techniques, etc.

3.2 Un des outils les plus utiles pour améliorer la gestion des macrodéchets consiste à l'identification d'incitations financières, légales et des outils. Leur application, comme dans beaucoup d'autres cas, contribuera considérablement à l'amélioration de la situation existante.

3.3 Les caractéristiques côtières "des secteurs d'activité" concernent des aires (par exemple le plan d'occupation des sols), à cause de leur emplacement obligatoire ou préféré: pêche et aquaculture; désalinisation d'eau de mer; traitement de matériels importés; refroidissement de centrales électriques thermales; chargement/déchargement de produits de pétrole; tourisme au bord de la mer et bateaux de plaisance; interfaces de transport de terrestre/maritime; transit international, etc. Un tel système d'opération dans des secteurs côtiers implique l'interaction particulièrement complexe ou la rétroaction à cause de la densité d'activité.

3.4 La stratégie économique et financière dans ce secteur est basée sur deux principes:

- Le pollueur/payeur et
- production/récupération.

3.5 Le système de coût de récupération idéal, qui devrait être le but à atteindre où que cela soit possible, devrait être équitable, facile à administrer et économiquement impartial et il devrait produire des ressources suffisantes.

3.6 Chaque fois que cela est possible, le coût de dégradation environnementale, résultant de la gestion incorrecte des déchets solides, devrait être calculé et intégré dans l'analyse économique.

Les emballages constituent la part la plus importante des macrodéchets. Ainsi, lorsqu'un système économique est mis en œuvre pour réaliser leur tri et leur collecte sélective, il serait logique qu'il comprenne aussi une assistance aux acteurs responsables de l'enlèvement de ces déchets d'emballage sur les espaces littoraux. En plus il incite à leur évaluation quantitative, qualitative et à la compréhension des facteurs anthropiques et naturels à l'origine de ces macrodéchets.

3.7 L'équité signifie que les gens dans les mêmes circonstances devraient contribuer à la même mesure et que la capacité populaire de payer devrait être prise en compte. Facile à administrer signifie que l'effort nécessaire pour le paiement, le rassemblement et l'audit devrait être tenu à un minimum. Finalement, l'impartialité est assurée par la non-intervention dans les décisions économiques, à moins qu'une telle interférence ne soit cherchée.

3.8 Les avantages d'une gestion appropriée peuvent être ressentis aux niveaux nationaux, locaux et individuels. C'est pourquoi il serait naturel d'essayer de mobiliser les ressources nécessaires pour la gestion parmi les divers bénéficiaires.

3.9 Un système de financement qui reflète des coûts devrait commencer à être présenté et il devrait donc être proportionnel au type et au volume des déchets. Un instrument économique prolonge une analyse financière appropriée, sous la forme d'un impôt en complément des impôts locaux. Cela encouragerait la réduction à la source et enverrait un message plus clair aux générateurs de déchets, mais aussi favoriserait des changements dans les comportements en vue d'une meilleure gestion des déchets.

3.10 Les coûts direct et indirect des macrodéchets devraient être calculés afin de pouvoir être intégrés au sein des systèmes de collecte et de traitement des déchets

3.11 Finalement, le juste équilibre peut être trouver dans ce secteur en requièrent une contribution de l'État, qui est justifié par le besoin de préserver les intérêts nationaux à la lumière des éléments externes de ce secteur. Il aiderait à assurer que la communauté nationale dans l'ensemble n'ait pas à supporter les dépenses directes et indirectes complémentaires encourues par des inadéquations dans la gestion du secteur des déchets.

3.12 Il devrait être désigné que la gestion des déchets est une activité locale et il n'est pas toujours facile d'encourager sa mécanisation. Les conséquences socio-économiques, cependant, ne sont pas automatiques. Pour les rendre réels et aussi importantes que possible, la stratégie dans le secteur devrait être:

- a. Poursuivre la politique d'incitation du secteur public pour participer aux services environnementaux;
- b. Encourager l'apparition de nouvelles professions dans le secteur et les rendre plus professionnels;
- c. Développement et adaptation des techniques d'entretiens aux rivages en fonction du type de côte, intervention en milieux difficiles d'accès;
- d. Promouvoir des professions de gestion des déchets et améliorer l'image de la profession et du secteur parmi les jeunes;
- e. Encourager la création de micro-entreprises en les donnant des incitations financières et institutionnelles;
- f. Concevoir et mettre en oeuvre la formation nationale appropriée et des activités d'évaluation - construction.

3.12 La mobilisation des ressources exigées pour la gestion appropriée de déchets est une priorité pour le secteur. Pour assurer sa viabilité et son solde financier, on recommande en particulier que:

- a. La question de la gestion des déchets soit incluse dans le programme de réforme fiscal et considérée comme un service public de priorité;
- b. La question des macrodéchets soit intégrée dans la question de la gestion des déchets;
- c. Les résultats de cette réforme locale soient contrôlés et son efficacité accrue;
- d. D'autres systèmes de rétablissement des coûts soit explorés et développés par le secteur;
- e. N'importe quel déficit pourrait être pallié par une contribution D'état.

#### **4. Contrôler la gestion des déchets**

4.1 La fonction de contrôle dans la gestion des déchets solides a plusieurs facettes, que nous suggérons devoir être placées dans trois catégories:

- Contrôles environnementaux;
- Contrôles régulateurs et
- Contrôles contractuels.

4.2 Le contrôle environnemental de projets et des services fournis est généralement conduit comme la partie préventive du système d'évaluation des impacts environnementaux. Au niveau de la mise en oeuvre, il doit être suivi par les mesures recommandées dans les études d'impacts pour assurer l'élimination ou la diminution efficace des impacts négatifs. Il implique le contrôle professionnel par du personnel qualifié, comme dans toutes les autres étapes technologiques et de traitements adoptées lors de la procédure environnementale, lors du transport, du traitement et des opérations de dépôts basées sur les standards d'exécution. Cette tâche incombe habituellement au Ministère responsable de l'environnement et aux autorités locales.

4.3 Le contrôle régulateur concerne la conformité aux règlements adaptés au secteur et aux divers types d'infraction:

- a. Infraction immédiate (comme l'incinération à ciel ouvert);
- b. Infraction en flagrant délit comme la décharge de déchets dans l'environnement naturel;
- c. Infraction concernant les mouvements transfrontaliers et marins des déchets.

4.4 La gestion appropriée de déchets marins et côtiers doit être basée sur des contrôles en cours et rigoureux. Ils devraient être préventifs ou curatifs selon la situation; ils peuvent seulement être opérationnels et efficaces s'ils sont mis en oeuvre dans une structure

régulatrice claire qui prévoit les poursuites et qui applique strictement les pénalités si nécessaire.

- 4.5 Les règlements devraient en particulier rendre obligatoire pour des producteurs et ceux responsables de l'élimination des déchets de tenir un registre complémentaire contenant toutes les indications nécessaires quant à la désignation du déchet, le mode opératoire de transport et d'élimination, etc.
- 4.6 Pour les transporteurs, des notes de consignations sont aussi requises pour suivre le mouvement des déchets. Un système de repérage des déchets peut être développé chaque fois que possible.
- 4.7 Les lignes suivantes sont les directives pour les contrôles:
- a. Les contrôles doivent être basés sur la structure institutionnelle existante;
  - b. Les contrôles doivent donner le sens des responsabilités aux entités publiques conjointement responsables des services de collecte et de traitement;
  - c. Les contrôles doivent être effectués dans un esprit de coopération et de transparence entre les opérateurs et les autorités responsables;
  - d. Des opérateurs publics et privés devraient être soumis aux mêmes règles et aux mêmes principes et bénéficier des mêmes avantages.

## **5. Le besoin d'un système d'information sur les déchets côtiers**

5.1 Le secteur des déchets en général et le secteur des macrodéchets particulièrement manque de données quantitatives, particulièrement sur des flux de déchets. L'information précise et fiable est essentielle pour:

- a. Identifier les priorités pour l'efficacité des actions et des plans;
  - b. Clarifier le processus décisionnel;
  - c. Informer et promouvoir la conscience parmi tous les générateurs de déchets et surveiller l'impact environnemental de ce secteur.
- 5.2 Le développement d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour les macrodéchets est requis. Les indicateurs devraient être communs aux différents pays du pourtour méditerranéen et le recueil et l'analyse devraient être basés sur des intervalles de temps, utilisant la même méthodologie et les mêmes techniques. Ceux-ci permettraient le contrôle approprié (tant interne qu'externe) et fourniraient des critères scientifiques pour l'évaluation des tendances de changement et les mesures de réduction nécessaires.
- 5.3 Il y a un besoin croissant de statistiques fiables et régulières sur ce thème, particulièrement à propos de:
- a. La production de déchets par personne;
  - b. La moyenne des quantités et des types de déchets solides produits par les navires, les bateaux de plaisance, les plates-formes, les ports, etc.
  - c. Les différentes catégories de flux de déchets;
  - d. La composition des déchets et les tendances;
  - e. La quantité de déchets rassemblée chaque jour;
  - f. La présence de macrodéchets échoués;
  - g. La présence de macrodéchets flottants ;
  - h. La quantification et la spécification aux niveaux régionaux et locaux et les variations dans le temps et selon la saison;
  - i. Le pourcentage rassemblée, traité et disposé, selon le type de déchets;

- j. Le coût de gestion des déchets et la structure institutionnelle.
- 5.4 Un tel système d'information devrait être conçu et proportionné aux besoins, à leurs développements, aussi bien qu'aux ressources. Il pourrait être mis en oeuvre d'une façon modulaire et progressive basée sur les indicateurs développés. À cette fin il sera nécessaire de:
- a. Évaluer des besoins et identifier les données appropriées à devoir être rassemblés;
  - b. Définir la fréquence optimum pour la collection et la mise à jour des données;
  - c. Identifier les acteurs impliqués dans la récupération des données;
  - d. Définir les méthodes et les conditions pour répandre l'information;
  - e. Évaluer le coût de la mise en oeuvre et de la pérennisation d'un tel système;
  - f. Identifier les sources de financement.

## 6. Méthodes pour mesurer les macrodéchets

- 6.1 Des méthodes élaborées par des scientifiques qui consistent à tracer des transects sur des plages où les objets sont comptés, pesés et leur nature définie. L'opération est répétée plusieurs fois en tenant compte du coefficient de marée, de la météo et de l'orientation de la plage. Ce comptage peut être réalisé le nombre de fois que l'on veut. En France il est développé en 1982 au sein D'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer). D'autres méthodes ont été élaborées par des chercheurs israéliens, Grecs et d'autre pays du pourtour méditerranéen. Mais il n'existe pas encore de méthode commune à tous les pays du pourtour méditerranéen. Il paraît qu'aucun pays n'a n'ont plus développé une méthode de surveillance sur l'ensemble de ses côtes.
- 6.2 En 1997, sur l'initiative du groupe de travail «impact» de la Convention OSPAR (Convention pour la protection de l'environnement marin dans l'Atlantique Nord), un projet international est élaboré pour mettre en place une méthode de mesure des macrodéchets sur les plages. Ces mesures sont destinées à évaluer l'efficacité actuelle et future des devoirs de police et de la législation internationale. Il s'agit de mesurer les macrodéchets sur deux zones, l'une de 100 mètres, l'autre de 1 km, 4 fois dans l'année sur le plus de sites possible dans chaque pays.
- 6.3 En 2000, l'essentiel des zones d'observation se situe dans la mer du nord. Le comité de pilotage de cette opération invite les observateurs à joindre ce projet pour accroître sa couverture géographique et en faciliter les applications à travers l'aire d'application de la convention OSPAR. Les difficultés rencontrées résident notamment dans le choix des zones d'études qui doivent présenter des caractéristiques comparables. Il paraît en effet, difficile d'utiliser une même méthode de mesure sur des zones très différentes. L'absence de marée et les nettoyages en Méditerranée sont des facteurs influençant l'analyse des résultats. Le contexte méditerranéen montre des caractéristiques particulières comme le climat avec des pluies torrentielles saisonnières, des zones linéaires rocheuses importantes et très escarpées. Ces zones sont entrecoupées de plages ou de calanques dont les longueurs sont le plus souvent inférieures à 1 km.
- 6.4 Il est préférable que les acteurs locaux susceptibles de faire les mesures soient déjà impliqués dans une démarche préexistante qui est favorable au comptage proposé qui est très détaillé. En Hollande et au Royaume-Uni, des surveillances ont été réalisées grâce à des groupes de volontaires faisant partie d'organisations non gouvernementales.
- 6.5 Pour connaître les caractéristiques des macrodéchets il faut pouvoir procéder à des investigations sur une large échelle de temps et d'espace afin de comprendre d'où ils

peuvent provenir et de connaître les différentes mesures qui pourraient être prises contre eux. Chaque zone côtière possède ses caractéristiques du point de vue des macrodéchets. Les origines peuvent provenir du cours d'eau proche, de la ville voisine, du passage répété des navires de commerces au large des côtes. Les interventions de lutte sont locales.

La mesure des bactéries ou des produits chimiques dans un volume d'eau est connue, mais ces macrodéchets ont une taille et un volume obligeant à utiliser des modes d'appréhension inhabituels. Les protocoles de mesure des méthodes développées dans les différents laboratoires sont le plus souvent exigeants et les comptages très détaillés. Pour procéder à ces relevés réguliers et sur une période suffisamment longue, il faut des moyens importants. Ce sont des associations encadrées par des scientifiques qui peuvent réaliser ces investigations.

- 6.6 Une autre méthode a été développée, testée et validée dans 38 municipalités sur les 3 départements littoraux de la région Provence Alpes Côte d'Azur en France de 1998 à 2000 dans le cadre d'une thèse. La méthode de mesure propose aux acteurs locaux qui procèdent aux opérations de nettoyage, d'évaluer les volumes et les proportions relatives des différentes catégories de macrodéchets qu'ils collectent sur les zones nettoyées. Elle n'a pas pour but de compter les macrodéchets à l'objet près. Elle offre une vision d'ensemble de cette pollution. Elle donne une idée des quantités. Mais ce qui est le plus intéressant, est qu'elle permet de suivre l'évolution des quantités et des catégories au cours de l'année. En les mettant en relation avec les conditions météorologiques et la fréquentation, elle permet de cibler les origines et donc les secteurs sur lesquels il faut agir pour lutter efficacement contre eux. Ces relevés renseignent donc sur l'évolution intra annuelle et inter annuelle des macrodéchets.

Cette méthode peut être affinée en effectuant régulièrement des comptages précis du contenu des poubelles et en les confrontant aux évaluations. Ce système de mesure est apprenant dans le temps car les opérateurs techniques et les responsables en observant l'évolution des macrodéchets peuvent adapter leur politique de gestion en amont.

## BIBLIOGRAPHIE

COE J. M., ROGERS B., 1997. Marine debris. Sources, Impacts and Solutions. Springer-verlag New York. p184.

DERRAIK J. G.B., 2002. The pollution of marine environment by plastic debris: a review. Marine Pollution Bulletin 44 (2002) 842-852.

GALGANI F., JAUNET S., CAMPILLO A., GUENEGEN X., HIS E., 1995. Distribution and abundance of debris on the continental shelf of the North-Western Mediterranean Sea. Marine Pollution Bulletin, Vol. No, 11, pp. 713-717.

GALGANI F., SOUPLET A., CADIOU Y., 1996. Accumulation of debris on the deep sea floor off the French Mediterranean coast. Mar Ecol Prog Ser 142: 225-234

GOLIK A., 1997. Debris in the Mediterranean Sea: types, quantities, and behavior. In: Coe, J.M., Rogers, D.B. (Eds), Marine debris: sources impacts and solutions Springer-Verlag New York.: pp. 7 – 14

KIRKLEY, J., MCKONNELL, K. E., 1997. Marine debris: benefits, costs, and choices, 171-185. in COE J. M., ROGERS B., 1997. Marine debris. Sources, Impacts and Solutions. Springer-verlag New York. p184.

LAIST D., 1987. Overview of biological effects of lost discarded plastic debris in the marine environment. *Mar Pollut Bull* 18, 6(B): 319-326

LOUBERSAC, L., 1982. Pollution par macrodéchets du littoral français. Méthodologie. Etat de référence. CNEXO. Ministère de l'Environnement.

MORRIS R. J., 1980. Floating plastic debris in the Mediterranean. *Mar. Poll. Bull.* Vol. 11. p125.

OSPAR Commission, 2000. Proposal for a pilot project on monitoring marine beach litter. Ospam convention for the protection of the environment of the north-east Atlantic. Meeting of the biodiversity committee (BDC).

PNUE/PAM/PAP: Livre blanc: Gestion des zones côtières en Méditerranée. Split, Programme d'actions prioritaires, 2001

RYAN, P.G., CONNEL, A.D., GARDNER, B.D., 1988. Plastic ingestion and PCBs in seabirds: is there a relationship ? *Marine pollution bulletin* 19, 174-176.

Seas of debris: A summary of the third International Conference on marine debris. James M. Coe, National Marine Fisheries service.

SHOMURA R.S., Yoshida (Eds), 1985. Proceeding of workshop on the fate and impact of marine debris 27-29 November 1984, Honolulu, Hawaii. U.S. Dept. Of Commerce, NOAA Tech. Memo. NMFS NOAA-TM-NMFS-SWFC-54. p527.

SUTINEN J. G. 1997. A socioeconomic theory for controlling marine debris: Is moral suasion a reliable policy tool? 161 - 170 in COE J. M., ROGERS B., 1997. *Marine debris. Sources, Impacts and Solutions.* Springer-verlag New York.

UNEP/IOC/FAO, 1991: Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension. Méditerranée. MAP Technical Reports Series N°56. UNEP, Athens. 113p

## LIST OF MAP TECHNICAL SERIES REPORTS

***Please note that the MTS Reports are available from our web site at [www.unepmap.org](http://www.unepmap.org)***

**MTS 147.** UNEP/MAP: **Plan for the management of hazardous waste, including inventory of hazardous waste in the Mediterranean region.** MAP Technical Reports Series No. 147, UNEP/MAP, Athens, 2004. (English, French, Arabic).

**MTS 146.** UNEP/MAP/RAC/CP: **Guidelines for the application of Best Available Techniques (BATs), Best Environmental Practices (BEPs) and Cleaner Technologies (CTs) in industries of the Mediterranean countries.** MAP Technical Reports Series No. 146, UNEP/MAP, Athens, 2004. (English, French)

**MTS 145.** UNEP/MAP/RAC/CP: **Plan for the reduction by 20% by 2010 of the generation of hazardous wastes from industrial installations for the Mediterranean region.** MAP Technical Reports Series No. 145 UNEP/MAP, Athens, 2004.

**MTS 144.** UNEP/MAP/RAC/CP: **Plan on reduction of input of BOD by 50% by 2010 from industrial sources for the Mediterranean region.** MAP Technical Reports Series No. 144, UNEP/MAP, Athens, 2004. (English, French, Arabic).

**MTS 143.** UNEP/MAP/RAC/CP: **Guidelines for the application of Best Environmental Practices (BEPs) for the rational use of fertilisers and the reduction of nutrient loss from agriculture for the Mediterranean region.** MAP Technical Reports Series No. 143, UNEP/MAP, Athens, 2004.

**MTS 142.** UNEP/MAP/RAC/CP: **Guidelines for the application of Best Available Techniques (BATs) and Best Available Practices (BEPs) in industrial sources of BOD, nutrients and suspended solids for the Mediterranean region.** MAP Technical Reports Series No. 142, UNEP/MAP, Athens, 2004.

**MTS 141.** UNEP/MAP/MED POL: **Riverine transport of water, sediments and pollutants to the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 141, UNEP/MAP, Athens, 2003.

**MTS 140.** UNEP/MAP/MED POL: **Mariculture in the Mediterranean.** MAP Technical Reports Series No. 140, UNEP/MAP, Athens, 2004. (IN PUBLICATION)

**MTS 139.** UNEP/MAP/MED POL: **Sea Water Desalination in the Mediterranean: Assessment and Guidelines.** MAP Technical Reports Series No. 139, UNEP/MAP, Athens, 2003. (English and French)

**MTS 138.** UNEP/MAP/PAP : **MAP CAMP Project "Malta": Final Integrated Project Document and Selected Thematic Documents.** MAP Technical Report Series No. 138, UNEP/MAP, Athens, 2002. (English).

**MTS 137.** UNEP/MAP/BLUE PLAN : **Free Trade and the Environment in the Euro-Mediterranean Context, Montpellier/Mèze, France, 5 – 8 October 2000:** Volume I: Technical Report of the Workshop; Volume II: Regional and International Studies; Volume III: National Studies; Volume IV: Environmental Aspects of Association Agreements. MAP Technical Report Series No. 137, (4 Vols), UNEP/MAP, Athens, 2002. **Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : Montpellier/Mèze, France, 5 – 8 octobre 2000** (Parts in English & French).

**MTS 136.** UNEP/MAP/MED POL: **Guidelines for the management of fish waste or organic materials resulting from the processing of fish and other marine organisms.** MAP Technical Report Series No. 136, UNEP/MAP, Athens, 2002. (English, French, Spanish & Arabic).

**MTS 135.** PNUE/PAM: **PAC DU PAM "Zone côtière de Sfax": Synthèse des études du projet, rapport de la réunion de clôture et autres documents choisis.** No. 135 de la Série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2001. (French).

**MTS 134.** UNEP/MAP/PAP: **MAP CAMP Project "Israel": Final Integrated Report and Selected Documents.** MAP Technical Reports Series No. 134, UNEP/MAP, Athens, 2001. (English).

**MTS 133.** UNEP/MAP: **Atmospheric Transport and Deposition of Pollutants into the Mediterranean Sea: Final Reports on Research Projects.** MAP Technical Reports Series No. 133, UNEP/MAP, Athens, 2001. (English).

**MTS 132.** UNEP/MAP/WHO: **Remedial Actions for Pollution Mitigation and Rehabilitation in Cases of Non-compliance with Established Criteria.** MAP Technical Reports Series No. 132, UNEP/MAP, Athens 2001. (English).

**MTS 131.** UNEP/MAP: **MAP CAMP Project "Fuka-Matrouh", Egypt: Final Integrated Report and Selected Documents.** MAP Technical Reports Series No. 131, (2 Vols.), UNEP/MAP, Athens, 2001. (English).

**MTS 130.** UNEP/MAP/WMO: **Atmospheric Input of Persistent Organic Pollutants to the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 130, UNEP/MAP, Athens, 2001. (English).

**MTS 129.** UNEP/MED POL: **Guidelines for the Management of Dredged Material.** MAP Technical Reports Series No. 129, UNEP, Athens 2000. (English, French, Spanish and Arabic). PNUÉ/MED POL: **Lignes Directrices pour la gestion des matériaux de dragage.** (Anglais, français, espagnol et arabe).

**MTS 128.** UNEP/MED POL/WHO: **Municipal Wastewater Treatment Plants in Mediterranean Coastal Cities.** MTS no. 128, UNEP, Athens 2000 (English and French). PNUÉ/MED POL/OMS: **Les Stations d'épuration des eaux usées municipales dans les villes cotières de la Méditerranée.** (Anglais et français).

**MTS 127.** UNEP/BLUE PLAN: **Minutes of the Seminar, Territorial Prospective in the Mediterranean and the Approach by Actors,** Sophia Antipolis, France, 7-9 November 1996. MTS No. 127, UNEP, Athens 2000. PNUÉ: **Actes du séminaire, La prospective territoriale en Méditerranée et l'approche par acteurs,** Sophia Antipolis, 7-9 novembre 1996. (In French with English introduction and 1 paper).

**MTS 126.** UNEP/MCSD/Blue Plan: **Report of the Workshop on Tourism and Sustainable Development in the Mediterranean,** Antalya, Turkey, 17-19 September 1998. MAP Technical Reports Series No. 126, UNEP, Athens 1999. (English and French). PNUÉ/CMDD/Plan Bleu: **Rapport de l'atelier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée,** Antalya, Turquie, 17-19 septembre 1998. (Anglais et français).

**MTS 125.** UNEP: **Proceedings of the Workshop on Invasive *Caulerpa* Species in the Mediterranean,** Heraklion, Crete, Greece, 18-20 March 1998. MAP Technical Reports Series No. 125, UNEP, Athens 1999. (317 pgs). (English and French). PNUÉ: **Actes de l'atelier sur les especes *Caulerpa* invasives en Méditerranée,** Heraklion, Crète, Grèce, 18-20 mars 1998. (Anglais et français).

**MTS 124.** UNEP/WHO: **Identification of Priority Hot Spots and Sensitive Areas in the Mediterranean.** MAP Technical Reports Series No. 124. UNEP, Athens, 1999. PNUÉ/OMS: **Identification des "Points Chauds" et "Zones Sensibles" de pollution prioritaire en Méditerranée.**

**MTS 123.** UNEP/WMO: **MED POL Manual on Sampling and Analysis of Aerosols and Precipitation for Major Ions and Trace Elements.** MAP Technical Reports Series No. 123. UNEP, Athens, 1998.

**MTS 122.** UNEP/WMO: **Atmospheric Input of Mercury to the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 122. Athens, 1998, (78 pages).

**MTS 121.** PNUÉ: **MED POL Phase III. Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région Méditerranéenne (1996-2005).** MAP Technical Reports Series No. 121. Athens 1998, (123 pgs). (In publication)

**MTS 120.** UNEP: **MED POL Phase III. Programme for the Assessment and Control of Pollution in the Mediterranean Region (1996-2005).** MAP Technical Reports Series No. 120. UNEP, Athens, 1998, (120 pgs).

**MTS 119.** UNEP: **Strategic Action Programme to Address Pollution from Land-Based Activities.** MAP Technical Reports Series No. 119. UNEP, Athens, 1998, (178 pgs) (English and French) PNUÉ: **Programme d'Actions Stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre.** (Français et anglais)

**MTS 118.** UNEP/WMO: **The Input of Anthropogenic Airborne Nitrogen to the Mediterranean Sea through its Watershed.** MAP Technical Reports Series No. 118. UNEP, Athens, 1997 (95 pgs.) (English).

**MTS 117.** UNEP: **La Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et le développement durable.** MAP Technical Reports Series No. 117. UNEP, Athens, 1997 (97 pgs.) (Français seulement).

**MTS 116.** UNEP/IAEA: **Data Quality Review for MED POL (1994-1995), Evaluation of the analytical performance of MED POL laboratories during 1994-1995 in IAEA/UNEP laboratory performance studies for the determination of trace elements and trace organic contaminants in marine biological and sediment samples.** MAP Technical Reports Series No. 116. UNEP, Athens, 1997 (126 pgs.) (English).

**MTS 115.** UNEP/BP **Methodes et outils pour les etudes systemiques et prospectives en Méditerranée, PB/RAC, Sophia Antipolis, 1996.** MAP Technical Reports Series No. 115. UNEP/BP, Athens, 1996 (117 pgs.) (français seulement).

**MTS 114.** UNEP: **Workshop on policies for sustainable development of Mediterranean coastal areas, Santorini Island, 26-27 April 1996. Presentation by a group of experts.** MAP Technical Reports Series No.

114. UNEP, Athens, 1996 (184 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Journées d'étude sur les politiques de développement durable des zones côtières méditerranéennes, Ile de Santorin, 26-27 avril 1996. Communications par un groupe d'experts.** (Parties en anglais ou français seulement).

**MTS 113.** UNEP/IOC: **Final reports of research projects on transport and dispersion (Research Area II) - Modelling of eutrophication and algal blooms in the Thermaikos Gulf (Greece) and along the Emilia Romagna Coast (Italy).** MAP Technical Reports Series No. 113. UNEP, Athens, 1996 (118 pgs.) (English).

**MTS 112.** UNEP/WHO: **Guidelines for submarine outfall structures for Mediterranean small and medium-sized coastal communities.** MAP Technical Reports Series No. 112. UNEP, Athens, 1996 (98 pgs.) (English and French). PNUE/OMS: **Lignes directrices pour les émissaires de collectivités côtières de petite et moyenne taille en Méditerranée.**

**MTS 111.** UNEP/WHO: **Guidelines for treatment of effluents prior to discharge into the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 111. UNEP, Athens, 1996 (247 pgs.) (English).

**MTS 110.** UNEP/WHO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by anionic detergents.** MAP Technical Reports Series No. 110. UNEP, Athens, 1996 (260 pgs.) (English and French). PNUE/OMS: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les détergents anioniques.**

**MTS 109.** UNEP/WHO: **Survey of pollutants from land-based sources in the Mediterranean.** MAP Technical Reports Series No. 109. UNEP, Athens, 1996 (188 pgs.) (English and French). PNUE/OMS: **Evaluation de l'enquête sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée (MED X BIS).**

**MTS 108.** UNEP/WHO: **Assessment of the state of microbiological pollution of the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 108. UNEP, Athens, 1996 (270 pgs.) (English and French). PNUE/OMS: **Evaluation de l'état de la pollution microbiologique de la mer Méditerranée.**

**MTS 107.** UNEP/WHO: **Guidelines for authorization for the discharge of liquid wastes into the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 107. UNEP, Athens, 1996 (200 pgs.) (English and French). PNUE/OMS: **Lignes directrices concernant les autorisations de rejet de déchets liquides en mer Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No. 107. UNEP, Athens, 1996 (200 pgs.).

**MTS 106.** UNEP/FAO/WHO: **Assessment of the state of eutrophication in the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No. 106. UNEP, Athens, 1996 (456 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS: **Evaluation de l'état de l'eutrophisation en mer Méditerranée.**

**MTS 105.** UNEP/FAO/WHO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by zinc, copper and their compounds.** MAP Technical Reports Series No. 105. UNEP, Athens, 1996 (288 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et leurs composés.**

**MTS 104.** UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with eutrophication and heavy metal accumulation.** MAP Technical Reports Series No. 104. UNEP, Athens, 1996 (156 pgs.) (English and French). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche relatifs à l'eutrophisation et à l'accumulation des métaux lourds.**

**MTS 103.** UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with biological effects (Research Area III).** MAP Technical Reports Series No. 103. UNEP, Athens, 1996 (128 pgs.) (English and French). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche relatifs aux effets biologiques (Domaine de Recherche III).**

**MTS 102.** UNEP: **Implications of Climate Change for the Coastal Area of Fuka-Matrouh (Egypt).** MAP Technical Reports Series No. 102. UNEP, Athens, 1996 (238 pgs.) (English).

**MTS 101.** PNUE: **Etat du milieu marin et du littoral de la région méditerranéenne.** MAP Technical Reports Series No. 101. UNEP, Athens, 1996 (148 pgs.) (français seulement).

**MTS 100.** UNEP: **State of the Marine and Coastal Environment in the Mediterranean Region.** MAP Technical Reports Series No. 100. UNEP, Athens, 1996 (142 pgs.) (English).

**MTS 99.** UNEP: **Implications of Climate Change for the Sfax Coastal Area (Tunisia).** MAP Technical Reports Series No. 99. UNEP, Athens, 1996 (326 pgs.) (English and French). PNUE: **Implications des changements climatiques sur la zone côtière de Sfax.**

**MTS 98.** UNEP: **Implications of Climate Change for the Albanian Coast.** MAP Technical Reports Series No. 98. UNEP, Athens, 1996 (179 pgs.) (English).

**MTS 97.** UNEP/FAO: **Final reports of research projects on effects (Research Area III) - Pollution effects on marine communities.** MAP Technical Reports Series No. 97. UNEP, Athens, 1996 (141 pgs.) (English and French). PNUE/FAO: **Rapports finaux des projets de recherche sur les effets (Domaine de recherche III) - Effets de la pollution sur les communautés marines.**

**MTS 96.** UNEP/FAO: **Final reports of research projects on effects (Research Area III) - Pollution effects on plankton composition and spatial distribution, near the sewage outfall of Athens (Saronikos Gulf, Greece).** MAP Technical Reports Series No. 96. UNEP, Athens, 1996 (121 pgs.) (English).

**MTS 95.** UNEP: **Common measures for the control of pollution adopted by the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution.** MAP Technical Reports Series No 95. UNEP, Athens, 1995 (69 pgs.) (English and French). PNUE: **Mesures communes de lutte contre la pollution adoptées par les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.**

**MTS 94.** UNEP: **Proceedings of the Workshop on Application of Integrated Approach to Development, Management and Use of Water Resources.** MAP Technical Reports Series No. 94. UNEP, Athens, 1995 (214 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Actes de l'Atelier sur l'application d'une approche intégrée au développement, à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau.** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 93.** UNEP/WHO: **Epidemiological studies related to the environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms.** MAP Technical Reports Series No. 93. UNEP, Athens, 1995 (118 pgs.) (English).

**MTS 92.** UNEP/WHO: **Assessment of the State of Pollution in the Mediterranean Sea by Carcinogenic, Mutagenic and Teratogenic Substances.** MAP Technical Reports Series No. 92. UNEP, Athens, 1995 (238 pgs.) (English).

**MTS 91.** PNUE: **Une contribution de l'écologie à la prospective. Problèmes et acquis.** MAP Technical Reports Series No. 91. Sophia Antipolis, 1994 (162 pgs.) (français seulement).

**MTS 90.** UNEP: **Iskenderun Bay Project. Volume II. Systemic and Prospective Analysis.** MAP Technical Report Series No. 90. Sophia Antipolis, 1994 (142 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Projet de la Baie d'Iskenderun. Volume II. Analyse systémique et prospective.** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 89.** UNEP: **Iskenderun Bay Project. Volume I. Environmental Management within the Context of Environment-Development.** MAP Technical Reports Series No. 89. UNEP, Blue Plan Regional Activity Centre, Sophia Antipolis, 1994 (144 pgs.) (English).

**MTS 88.** UNEP: **Proceedings of the Seminar on Mediterranean Prospective.** MAP Technical Reports Series No. 88. UNEP, Blue Plan Regional Activity Centre, Sophia Antipolis, 1994 (176 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Actes du Séminaire débat sur la prospective méditerranéenne.** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 87.** UNEP/WHO: **Identification of microbiological components and measurement development and testing of methodologies of specified contaminants (Area I) - Final reports on selected microbiological projects.** MAP Technical Reports Series No. 87. UNEP, Athens, 1994 (136 pgs.) (English).

**MTS 86.** UNEP: **Monitoring Programme of the Eastern Adriatic Coastal Area - Report for 1983-1991.** MAP Technical Report Series No. 86. Athens, 1994 (311 pgs.) (English).

**MTS 85.** UNEP/WMO: **Assessment of Airborne Pollution of the Mediterranean Sea by Sulphur and Nitrogen Compounds and Heavy Metals in 1991.** MAP Technical Report Series No. 85. Athens, 1994 (304 pgs.) (English).

**MTS 84.** UNEP: **Integrated Management Study for the Area of Izmir.** MAP Technical Reports Series No. 84. UNEP, Regional Activity Centre for Priority Actions Programme, Split, 1994 (130 pgs.) (English).

**MTS 83.** PNUE/UICN: **Les aires protégées en Méditerranée. Essai d'étude analytique de la législation pertinente.** MAP Technical Reports Series No. 83. PNUE, Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées, Tunis, 1994 (55 pgs) (français seulement).

**MTS 82.** UNEP/IUCN: **Technical report on the State of Cetaceans in the Mediterranean.** MAP Technical Reports Series No. 82. UNEP, Regional Activity Centre for Specially Protected Areas, Tunis, 1994 (37 pgs.) (English).

- MTS 81.** UNEP/IAEA: **Data quality review for MED POL: Nineteen years of progress.** MAP Technical Reports Series No. 81. UNEP, Athens, 1994 (79 pgs.) (English).
- MTS 80.** UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with the effects of pollutants on marine organisms and communities.** MAP Technical Reports Series No. 80. UNEP, Athens, 1994 (123 pgs.) (English).
- MTS 79.** UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with toxicity of pollutants on marine organisms.** MAP Technical Reports Series No. 79. UNEP, Athens, 1994 (135 pgs.) (Parts in English or French only). PNUC/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche traitant de la toxicité des polluants sur les organismes marins.** (parties en anglais ou français seulement).
- MTS 78.** UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with eutrophication problems.** MAP Technical Reports Series No. 78. UNEP, Athens, 1994 (139 pgs.) (English).
- MTS 77.** UNEP/FAO/IAEA: **Designing of monitoring programmes and management of data concerning chemical contaminants in marine organisms.** MAP Technical Reports Series No. 77. UNEP, Athens, 1993 (236 pgs.) (English).
- MTS 76.** UNEP/WHO: **Biogeochemical Cycles of Specific Pollutants (Activity K): Survival of Pathogens.** MAP Technical Reports Series No. 76. UNEP, Athens, 1993 (68 pgs.) (English and French). PNUC/OMS: **Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K): Survie des pathogènes.**
- MTS 75.** UNEP/WHO: **Development and Testing of Sampling and Analytical Techniques for Monitoring of Marine Pollutants (Activity A).** MAP Technical Reports Series No. 75. UNEP, Athens, 1993 (90 pgs.) (English).
- MTS 74.** UNEP/FIS: **Report of the Training Workshop on Aspects of Marine Documentation in the Mediterranean.** MAP Technical Reports Series No. 74. UNEP, Athens, 1993 (38 pgs.) (English).
- MTS 73.** UNEP/FAO: **Final Reports on Research Projects Dealing with the Effects of Pollutants on Marine Communities and Organisms.** MAP Technical Reports Series No. 73. UNEP, Athens, 1993 (186 pgs.) (English and French). PNUC/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche traitant des effets de polluants sur les communautés et les organismes marins.**
- MTS 72.** UNEP: **Costs and Benefits of Measures for the Reduction of Degradation of the Environment from Land-based Sources of Pollution in Coastal Areas. A - Case Study of the Bay of Izmir. B - Case Study of the Island of Rhodes.** MAP Technical Reports Series No. 72. UNEP, Athens, 1993 (64 pgs.) (English).
- MTS 71.** UNEP/FAO/IOC: **Selected techniques for monitoring biological effects of pollutants in marine organisms.** MAP Technical Reports Series No. 71. UNEP, Athens, 1993 (189 pgs.) (English).
- MTS 70.** UNEP/IAEA/IOC/FAO: **Organohalogen Compounds in the Marine Environment: A Review.** MAP Technical Reports Series No. 70. UNEP, Athens, 1992 (49 pgs.) (English).
- MTS 69.** UNEP/FAO/IOC: **Proceedings of the FAO/UNEP/IOC Workshop on the Biological Effects of Pollutants on Marine Organisms (Malta, 10-14 September 1991), edited by G.P. Gabrielides.** MAP Technical Reports Series No. 69. UNEP, Athens, 1992 (287 pgs.) (English).
- MTS 68.** UNEP/FAO/IOC: **Evaluation of the Training Workshops on the Statistical Treatment and Interpretation of Marine Community Data.** MAP Technical Reports Series No. 68. UNEP, Athens, 1992 (221 pgs.) (English).
- MTS 67.** UNEP/IOC: **Applicability of Remote Sensing for Survey of Water Quality Parameters in the Mediterranean. Final Report of the Research Project.** MAP Technical Reports Series No. 67. UNEP, Athens, 1992 (142 pgs.) (English).
- MTS 66.** UNEP/CRU: **Regional Changes in Climate in the Mediterranean Basin Due to Global Greenhouse Gas Warming.** MAP Technical Reports Series No. 66. UNEP, Athens, 1992 (172 pgs.) (English).
- MTS 65.** UNEP: **Directory of Mediterranean Marine Environmental Centres.** MAP Technical Reports Series No. 65, UNEP, Athens, 1992 (351 pgs.) (English and French). PNUC: **Répertoire des centres relatifs au milieu marin en Méditerranée.**
- MTS 64.** UNEP/WMO: **Airborne Pollution of the Mediterranean Sea. Report and Proceedings of the Second WMO/UNEP Workshop.** MAP Technical Reports Series No. 64. UNEP, Athens, 1992 (246 pgs.) (English).
- MTS 63.** PNUC/OMS: **Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K) - Survie des pathogènes - Rapports finaux sur les projets de recherche (1989-1991).** MAP Technical Reports Series No. 63. UNEP, Athens, 1992 (86 pgs.) (français seulement).

**MTS 62.** UNEP/IAEA: **Assessment of the State of Pollution of the Mediterranean Sea by Radioactive Substances.** MAP Technical Reports Series No. 62, UNEP, Athens, 1992 (133 pgs.) (English and French). PNUE/AIEA: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives.**

**MTS 61.** UNEP: **Integrated Planning and Management of the Mediterranean Coastal Zones. Documents produced in the first and second stage of the Priority Action (1985-1986).** MAP Technical Reports Series No. 61. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1991 (437 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes. Textes rédigés au cours de la première et de la deuxième phase de l'action prioritaire (1985-1986).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 60.** UNEP/WHO: **Development and testing of sampling and analytical techniques for monitoring of marine pollutants (Activity A): Final reports on selected microbiological projects (1987-1990).** MAP Technical Reports Series No. 60. UNEP, Athens, 1991 (76 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/OMS: **Mise au point et essai des techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance continue des polluants marins (Activité A): Rapports finaux sur certains projets de nature microbiologique (1987-1990).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 59.** UNEP/FAO/IAEA: **Proceedings of the FAO/UNEP/IAEA Consultation Meeting on the Accumulation and Transformation of Chemical contaminants by Biotic and Abiotic Processes in the Marine Environment (La Spezia, Italy, 24-28 September 1990), edited by G.P. Gabrielides.** MAP Technical Reports Series No. 59. UNEP, Athens, 1991 (392 pgs.) (English).

**MTS 58.** UNEP/FAO/WHO/IAEA: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by organophosphorus compounds.** MAP Technical Reports Series No. 58. UNEP, Athens, 1991 (122 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS/AIEA: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés.**

**MTS 57.** UNEP/WHO: **Research on the toxicity, persistence, bioaccumulation, carcinogenicity and mutagenicity of selected substances (Activity G): Final reports on projects dealing with carcinogenicity and mutagenicity.** MAP Technical Reports Series No. 57. UNEP, Athens, 1991 (59 pgs.) (English).

**MTS 56.** UNEP/IOC/FAO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by persistent synthetic materials, which may float, sink or remain in suspension.** MAP Technical Reports Series No. 56. UNEP, Athens, 1991 (113 pgs.) (English and French). PNUE/COI/FAO: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension.**

**MTS 55.** UNEP/WHO: **Biogeochemical cycles of specific pollutants (Activity K): Final report on project on survival of pathogenic organisms in seawater.** MAP Technical Reports Series No. 55. UNEP, Athens, 1991 (95 pgs.) (English).

**MTS 54.** UNEP/WHO: **Development and testing of sampling and analytical techniques for monitoring of marine pollutants (Activity A): Final reports on selected microbiological projects.** MAP Technical Reports Series No. 54. UNEP, Athens, 1991 (83 pgs.) (English).

**MTS 53.** UNEP/WHO: **Epidemiological studies related to environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms (Activity D). Final report on epidemiological study on bathers from selected beaches in Malaga, Spain (1988-1989).** MAP Technical Reports Series No. 53. UNEP, Athens, 1991 (127 pgs.) (English).

**MTS 52.** UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with bioaccumulation and toxicity of chemical pollutants.** MAP Technical Reports Series No. 52. UNEP, Athens, 1991 (86 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche traitant de la bioaccumulation et de la toxicité des polluants chimiques.** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 51.** UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with mercury, toxicity and analytical techniques.** MAP Technical Reports Series No. 51. UNEP, Athens, 1991 (166 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche traitant du mercure, de la toxicité et des techniques analytiques.** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 50.** UNEP: **Bibliography on marine litter.** MAP Technical Reports Series No. 50. UNEP, Athens, 1991 (62 pgs.) (English).

**MTS 49.** UNEP/WHO: **Biogeochemical cycles of specific pollutants. Survival of pathogens. Final reports on research projects (Activity K).** MAP Technical Reports Series No. 49. UNEP, Athens, 1991 (71 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/OMS: **Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques. Survie des Pathogènes. Rapports finaux sur les projets de recherche (activité K).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 48.** UNEP/FAO: **Final reports on research projects (Activity G).** MAP Technical Reports Series No. 48. UNEP, Athens, 1991 (126 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche (Activité G).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 47.** UNEP: **Jellyfish blooms in the Mediterranean. Proceedings of the II workshop on jellyfish in the Mediterranean Sea.** MAP Technical Reports Series No.47. UNEP, Athens, 1991 (320 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Les prolifération's de medusas en Méditerranée. Actes des IIèmes journées d'étude sur les méduses en mer Méditerranée.** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 46.** UNEP/WHO: **Epidemiological studies related to environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms (Activity D). Final report on project on relationship between microbial quality of coastal seawater and rotavirus-induced gastro-enteritis among bathers (1986-88).** MAP Technical Reports Series No.46. UNEP, Athens, 1991 (64 pgs.) (English).

**MTS 45.** UNEP/IAEA: **Transport of pollutants by sedimentation: Collected papers from the first Mediterranean Workshop (Villefranche-sur-Mer, France, 10-12 December 1987).** MAP Technical Reports Series No. 45. UNEP, Athens, 1990 (302 pgs.) (English).

**MTS 44.** UNEP: **Bibliography on aquatic pollution by organophosphorus compounds.** MAP Technical Reports Series No. 44. UNEP, Athens, 1990 (98 pgs.) (English).

**MTS 43.** PNUE/UICN/GIS **Posidonie: Livre rouge "Gérard Vuignier" des végétaux, peuplements et paysages marins menacés de Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No. 43. UNEP, Athens, 1990 (250 pgs.) (français seulement).

**MTS 42.** UNEP/IUCN: **Report on the status of Mediterranean marine turtles.** MAP Technical Reports Series No. 42. UNEP, Athens, 1990 (204 pgs.) (English and French). PNUE/UICN: **Rapport sur le statut des tortues marines de Méditerranée.** MAP Technical Reports Series No. 42. UNEP, Athens, 1990 (204 pgs.).

**MTS 41.** UNEP: **Wastewater reuse for irrigation in the Mediterranean region.** MAP Technical Reports Series No. 41. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1990 (330 pgs.) (English and French). PNUE: **Réutilisation agricole des eaux usées dans la région méditerranéenne.**

**MTS 40.** UNEP/FAO: **Final reports on research projects (Activities H, I and J).** MAP Technical Reports Series No. 40. UNEP, Athens, 1990 (125 pgs.) (English and French). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche (Activités H, I et J).** MAP Technical Reports Series No. 40. UNEP, Athens, 1990 (125 pgs.).

**MTS 39.** UNEP/FAO/WHO/IAEA: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by organohalogen compounds.** MAP Technical Reports Series No. 39. UNEP, Athens, 1990 (224 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS/AIEA: **Evaluation de l'état de la pollution par les composés organohalogénés.**

**MTS 38.** UNEP: **Common measures adopted by the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against pollution.** MAP Technical Reports Series No.38. UNEP, Athens, 1990 (100 pgs.) (English, French, Spanish and Arabic). PNUE: **Mesures communes adoptées par les Parties Contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.** PNUE: **Medidas comunes adoptadas por las Partes Contratantes en el convenio para la Protección del Mar Mediterraneo contra la Contaminación.**

**MTS 37.** UNEP/FAO: **Final reports on research projects dealing with eutrophication and plankton blooms (Activity H).** MAP Technical Reports Series No. 37. UNEP, Athens, 1990 (74 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/FAO: **Rapports finaux sur les projets de recherche consacrés à l'eutrophisation et aux efflorescences de plancton (Activité H).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 36.** PNUE/UICN: **Répertoire des aires marines et côtières protégées de la Méditerranée. Première partie - Sites d'importance biologique et écologique.** MAP Technical Reports Series No. 36. UNEP, Athens, 1990 (198 pgs.) (français seulement).

**MTS 35.** UNEP: **Bibliography on marine pollution by organotin compounds.** MAP Technical Reports Series No. 35. UNEP, Athens, 1989 (92 pgs.) (English).

**MTS 34.** UNEP/FAO/WHO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by cadmium and cadmium compounds.** MAP Technical Reports Series No. 34. UNEP, Athens, 1989 (175 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cadmium et les composés de cadmium.**

**MTS 33.** UNEP/FAO/WHO/IAEA: **Assessment of organotin compounds as marine pollutants in the Mediterranean.** MAP Technical Reports Series No. 33. UNEP, Athens, 1989 (185 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS/AIEA: **Evaluation des composés organostanniques en tant que polluants du milieu marin en Méditerranée.**

**MTS 32.** UNEP/FAO: **Biogeochemical cycles of specific pollutants (Activity K).** MAP Technical Reports Series No. 32. UNEP, Athens, 1989 (139 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/FAO: **Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 31.** UNEP/WMO: **Airborne pollution of the Mediterranean Sea. Report and proceedings of a WMO/UNEP Workshop.** MAP Technical Reports Series No. 31. UNEP, Athens, 1989 (247 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/OMM: **Pollution par voie atmosphérique de la mer Méditerranée. Rapport et actes des Journées d'étude OMM/PNUE.** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 30.** UNEP: **Meteorological and climatological data from surface and upper measurements for the assessment of atmospheric transport and deposition of pollutants in the Mediterranean Basin: A review.** MAP Technical Reports Series No. 30. UNEP, Athens, 1989 (137 pgs.) (English).

**MTS 29.** UNEP: **Bibliography on effects of climatic change and related topics.** MAP Technical Reports Series No. 29. UNEP, Athens, 1989 (143 pgs.) (English).

**MTS 28.** UNEP: **State of the Mediterranean marine environment.** MAP Technical Reports Series No. 28. UNEP, Athens, 1989 (225 pgs.) (English).

**MTS 27.** UNEP: **Implications of expected climate changes in the Mediterranean Region: An overview.** MAP Technical Reports Series No. 27. UNEP, Athens, 1989 (52 pgs.) (English).

**MTS 26.** UNEP/IUCN: **Directory of marine and coastal protected areas in the Mediterranean Region. Part I - Sites of biological and ecological value.** MAP Technical Reports Series No. 26. UNEP, Athens, 1989 (196 pgs.) (English).

**MTS 25.** UNEP: **The Mediterranean Action Plan in a functional perspective: A quest for law and policy.** MAP Technical Reports Series No. 25. UNEP, Athens, 1988 (105 pgs.) (English).

**MTS 24.** UNEP/FAO: **Toxicity, persistence and bioaccumulation of selected substances to marine organisms (Activity G).** MAP Technical Reports Series No. 24. UNEP, Athens, 1988 (122 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/FAO: **Toxicité, persistance et bioaccumulation de certaines substances vis-à-vis des organismes marins (Activité G).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 23.** UNEP: **National monitoring programme of Yugoslavia, Report for 1983-1986.** MAP Technical Reports Series No. 23. UNEP, Athens, 1988 (223 pgs.) (English).

**MTS 22.** UNEP/FAO: **Study of ecosystem modifications in areas influenced by pollutants (Activity I).** MAP Technical Reports Series No. 22. UNEP, Athens, 1988 (146 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/FAO: **Etude des modifications de l'écosystème dans les zones soumises à l'influence des polluants (Activité I).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 21.** UNEP/UNESCO/FAO: **Eutrophication in the Mediterranean Sea: Receiving capacity and monitoring of long-term effects.** MAP Technical Reports Series No. 21. UNEP, Athens, 1988 (200 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/UNESCO/FAO: **Eutrophisation dans la mer Méditerranée: capacité réceptrice et surveillance continue des effets à long terme.** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 20. (\*)** UNEP/WHO: **Epidemiological studies related to environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms (Activity D). Final report on project on relationship between microbial quality of coastal seawater and health effects (1983-86).** MAP Technical Reports Series No. 20. UNEP, Athens, 1988 (156 pgs.) (English).

**MTS 19. (\*)** UNEP/IOC: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by petroleum hydrocarbons.** MAP Technical Reports Series No. 19. UNEP, Athens, 1988 (130 pgs.) (English and French). PNUE/COI: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures de pétrole.**

**MTS 18. (\*) UNEP/FAO/WHO: Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by mercury and mercury compounds.** MAP Technical Reports Series No. 18. UNEP, Athens, 1987 (354 pgs.) (English and French). PNUE/FAO/OMS: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le mercure et les composés mercuriels.**

**MTS 17. (\*) UNEP: Seismic risk reduction in the Mediterranean region. Selected studies and documents (1985-1987).** MAP Technical Reports Series No. 17. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (247 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne. Documents et études sélectionnés (1985-1987).**

**MTS 16. (\*) UNEP: Promotion of soil protection as an essential component of environmental protection in Mediterranean coastal zones. Selected documents (1985-1987).** MAP Technical Reports Series No. 16. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (424 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Promotion de la protection des sols comme élément essentiel de la protection de l'environnement dans les zones côtières méditerranéennes. Documents sélectionnés (1985-1987).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 15. (\*) UNEP: Environmental aspects of aquaculture development in the Mediterranean region. Documents produced in the period 1985-1987.** MAP Technical Reports Series No. 15. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (101 pgs.) (English).

**MTS 14. (\*) UNEP: Experience of Mediterranean historic towns in the integrated process of rehabilitation of urban and architectural heritage. Documents produced in the second phase of the Priority Action (1986).** MAP Technical Reports Series No. 14. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (500 pgs.) (Parts in English or French only)

**MTS 13. (\*) UNEP: Specific topics related to water resources development of large Mediterranean islands. Documents produced in the second phase of the Priority Action (1985-1986).** MAP Technical Reports Series No. 13. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (162 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Thèmes spécifiques concernant le développement des ressources en eau des grandes îles méditerranéennes. Textes rédigés au cours de la deuxième phase de l'action prioritaire (1985-1986).** MAP Technical Reports Series No. 13. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (162 pgs.) (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 12. (\*) UNEP: Water resources development of small Mediterranean islands and isolated coastal areas. Documents produced in the first stage of the Priority Action (1984-1985).** MAP Technical Reports Series No. 12. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (162 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Développement des ressources en eau des petites îles et des zones côtières isolées méditerranéennes. Textes rédigés au cours de la première phase de l'action prioritaire (1984-1985).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 11. (\*) UNEP: Rehabilitation and reconstruction of Mediterranean historic settlements. Documents produced in the first stage of the Priority Action (1984-1985).** MAP Technical Reports Series No. 11. UNEP, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1986 (158 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE: **Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens. Textes rédigés au cours de la première phase de l'action prioritaire (1984-1985).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 10. (\*) UNEP: Research on the toxicity, persistence, bioaccumulation, carcinogenicity and mutagenicity of selected substances (Activity G). Final reports on projects dealing with toxicity (1983-85).** MAP Technical Reports Series No. 10. UNEP, Athens, 1987 (118 pgs.) (English).

**MTS 9. (\*) UNEP: Co-ordinated Mediterranean pollution monitoring and research programme (MED POL - PHASE I). Final report, 1975-1980.** MAP Technical Reports Series No. 9. UNEP, Athens, 1986 (276 pgs.) (English).

**MTS 8. Add. (\*) UNEP: Biogeochemical studies of selected pollutants in the open waters of the Mediterranean (MED POL VIII). Addendum, Greek Oceanographic Cruise 1980.** MAP Technical Reports Series No. 8, Addendum. UNEP, Athens, 1986 (66 pgs.) (English).

**MTS 8. (\*) UNEP/IAEA/IOC: Biogeochemical studies of selected pollutants in the open waters of the Mediterranean (MED POL VIII).** MAP Technical Reports Series No. 8. UNEP, Athens, 1986 (42 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/AIEA/COI: **Etudes biogéochimiques de certains polluants au large de la Méditerranée (MED POL VIII).** (parties en anglais ou français seulement).

**MTS 7. (\*) UNEP/WHO: Coastal water quality control (MED POL VII).** MAP Technical Reports Series No. 7. UNEP, Athens, 1986 (426 pgs.) (Parts in English or French only). PNUE/OMS: **Contrôle de la qualité des eaux côtières (MED POL VII).** (Parties en anglais ou français seulement).

**MTS 6. (\*)** UNEP/IOC: **Problems of coastal transport of pollutants (MED POL VI)**. MAP Technical Reports Series No. 6. UNEP, Athens, 1986 (100 pgs.) (English).

**MTS 5. (\*)** UNEP/FAO: **Research on the effects of pollutants on marine communities and ecosystems (MED POL V)**. MAP Technical Reports Series No. 5. UNEP, Athens, 1986 (146 pgs.) (Parts in English or French only). PNUF/FAO: **Recherche sur les effets des polluants sur les communautés et écosystèmes marins (MED POL V)**. (Parties en anglais ou français seulement).

**MTS 4. (\*)** UNEP/FAO: **Research on the effects of pollutants on marine organisms and their populations (MED POL IV)**. MAP Technical Reports Series No. 4. UNEP, Athens, 1986 (118 pgs.) (Parts in English, French or Spanish only). PNUF/FAO: **Recherche sur les effets des polluants sur les organismes marins et leurs peuplements (MED POL IV)**. (Parties en anglais, français ou espagnol seulement).

**MTS 3. (\*)** UNEP/FAO: **Baseline studies and monitoring of DDT, PCBs and other chlorinated hydrocarbons in marine organisms (MED POL III)**. MAP Technical Reports Series No. 3. UNEP, Athens, 1986 (128 pgs.) (Parts in English, French or Spanish only). PNUF/FAO: **Etudes de base et surveillance continue du DDT, des PCB et des autres hydrocarbures chlorés contenus dans les organismes marins (MED POL III)**. (Parties en anglais, français ou espagnol seulement).

**MTS 2. (\*)** UNEP/FAO: **Baseline studies and monitoring of metals, particularly mercury and cadmium, in marine organisms (MED POL II)**. MAP Technical Reports Series No. 2. UNEP, Athens, 1986 (220 pgs.) (Parts in English, French or Spanish only). PNUF/FAO: **Etudes de base et surveillance continue des métaux, notamment du mercure et du cadmium, dans les organismes marins (MED POL II)**. (Parties en anglais, français ou espagnol seulement).

**MTS 1. (\*)** UNEP/IOC/WMO: **Baseline studies and monitoring of oil and petroleum hydrocarbons in marine waters (MED POL I)**. MAP Technical Reports Series No. 1. UNEP, Athens, 1986 (96 pgs.) (Parts in English, French or Spanish only). PNUF/COI/OMM: **Etudes de base et surveillance continue du pétrole et des hydrocarbures contenus dans les eaux de la mer (MED POL I)**. (parties en anglais, français ou espagnol seulement).